

Annexes

Annexe I :
l'immigration italienne en
France

I. 1. Le cadre réglementaire

I. 1. 1. Accord d'immigration entre la France et l'Italie (21 mars 1951)

Le Gouvernement français et le Gouvernement italien, désireux de favoriser l'immigration italienne en France, à laquelle ils portent un intérêt tout particulier, et soucieux d'assurer aux travailleurs immigrants un niveau de vie et des conditions d'existence aussi élevés que possible, ont estimé nécessaire de codifier et de compléter les accords antérieurs conclus en cette matière et de simplifier les procédures de recrutement. Ils sont convenus, à cet effet, des dispositions suivantes :

Article 1er

1. Le Gouvernement français fournit périodiquement au Gouvernement italien des indications concernant l'orientation du marché de l'emploi dans les différents secteurs économiques et pour les catégories professionnelles les plus importantes.
2. Le Gouvernement français communique au Gouvernement italien au cours des quinze derniers jours de l'année des prévisions aussi détaillées que possible des besoins en main-d'œuvre pour l'année suivante.
3. Le Gouvernement français fournit quinze jours avant le début de chaque trimestre au Gouvernement italien une évaluation par profession des besoins de main-d'œuvre italienne. Dans les quinze jours suivant la réception de ce document, le Gouvernement italien fait connaître ses prévisions concernant les disponibilités de main-d'œuvre en Italie.
4. En outre, les ministères du travail de chacun des deux pays pourront, d'un commun accord, envoyer en mission dans l'autre pays des fonctionnaires de leur administration chargés de s'informer de l'organisation des services de main-d'œuvre et des conditions techniques de son emploi.

Article 2

Le recrutement des travailleurs italiens à destination de la France est organisé par les autorités italiennes compétentes, en accord, avec l'office français d'immigration.

Article 3

Le recrutement peut être nominatif ou anonyme.

Il intervient selon les règles prévues par l'annexe I du présent accord.

Article 4

L'immigration saisonnière intervient selon les dispositions prévues par l'annexe I du présent accord et par des arrangements administratifs.

Article 5

Les Italiens désireux de travailler en France sont dirigés par les autorités italiennes sur un centre institué par lesdites autorités à proximité de la frontière franco-italienne.

Article 6

Une visite de contrôle médical et professionnel des candidats à l'émigration en France est effectuée dans le centre prévu à l'article ci-dessus, conjointement par les représentants des services italiens compétents et de l'office français d'immigration, qui se font assister par les

médecins et les techniciens qu'ils jugent utiles et suivant des normes fixées par arrangement administratif.

Le contrôle professionnel peut éventuellement être fait au siège des offices provinciaux du travail.

Article 7

Les travailleurs italiens reconnus aptes sont dirigés en France, sur des centres de transit.

Article 8

1. Toutes facilités sont accordées, sous le contrôle du ministère français du travail, aux employeurs désireux d'étudier les disponibilités de main-d'œuvre existant en Italie.

2. Le ministère français du travail facilite les relations directes entre employeurs et salariés, sous le contrôle des ministères intéressés et des services techniques de l'office française d'immigration.

3. Des représentants des employeurs français, agréés par l'office français d'immigration et préalablement autorisés par les autorités italiennes, ont accès aux centres régionaux et offices provinciaux italiens du travail à l'effet de participer au contrôle professionnel des candidats à l'émigration recrutée par les offices et de leur donner un complément d'informations sur les conditions de travail et de vie en France.

4. Les Travailleurs italiens résidant en Italie désireux de trouver un emploi en France peuvent adresser directement leur demande aux organismes suivants :

- a) Ministère du travail, à Paris ;
 - b) Directions départementales du travail et de la main-d'œuvre en France ;
 - c) Office français d'immigration,
- qui leur fourniront tous les renseignements utiles en la matière.

Article 9

Lorsqu'un employeur aura refusé de recevoir un travailleur italien mis à sa disposition, l'office français d'immigration placera ce dernier dans un département dans lequel les salaires en vigueur sont au moins égaux à ceux du département où l'emploi du travailleur était primitivement prévu.

Article 10

Les conditions dans lesquelles les familles de travailleurs peuvent rejoindre ceux-ci en France sont précisées par l'annexe II du présent accord et par arrangement administratif.

Le Gouvernement français prend à sa charge une partie des frais résultant de la venue en France du conjoint du travailleur et de ses enfants mineurs.

Article 11

Les familles des travailleurs sont soumises à une visite médicale, conformément aux critères déterminés par arrangement administratif.

Article 12

Les modalités de paiement des fonds destinés aux familles demeurées en Italie sont fixées par arrangement administratif.

Article 13

Les deux gouvernements s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux Italiens travaillant en France de se rendre en Italie pour y passer leur congé sans qu'une autorisation soit nécessaire à cet effet.

Article 14

Le Gouvernement italien prend des mesures utiles pour assurer dans les délais les plus brefs le départ des travailleurs italiens.

Le Gouvernement français prend les dispositions nécessaires pour que ces travailleurs trouvent en France le meilleur accueil, notamment en ce qui concerne les conditions de transport, de logement, d'organisation des cantines et d'assistance médicale.

Article 15

Une commission mixte constituée par les deux gouvernements et composée de représentants des ministères intéressés est compétente pour arrêter les mesures nécessaires à l'exécution du présent accord. Elle a également pour mission de proposer, le cas échéant, la révision de l'accord, de ses annexes et des arrangements administratifs.

Elle se réunit de l'une ou de l'autre des parties contractantes alternativement en France et en Italie.

Article 16

Tout différend relatif à l'application ou interprétation du présent accord, de ses annexes ou des arrangements administratifs sera soumis à la commission mixte, qui statuera dans un délai de deux mois.

Article 17

Le présent accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 1951. Il sera prorogé par tacite reconduction d'année en année, à moins de dénonciation deux mois avant l'expiration du terme.

Fait à Rome, en double exemplaire, le 21 mars 1951.

Pour le Gouvernement italien
Signé : GIUSTI

Pour le Gouvernement français :
Signé : SERRES

ANNEXE I : PROCEDURE DE RECRUTEMENT

A. *Le recrutement anonyme*

1. Le contrat d'introduction ou une note annexe doit comporter des indications aussi détaillée que possible sur les conditions exactes de l'emploi, les travaux que le travailleur sera appelé à exécuter ainsi que le cas échéant, les aptitudes particulières requises de l'intéressé. De plus, la profession sera indiquée par référence à la « nomenclature des métiers et des activités ».

2. Avant le 1er et le 15 de chaque mois, les contrats pour l'industrie établis par les employeurs français, préalablement centralisée par le ministère français du travail et transmis par lui à l'office français de l'immigration, sont adressés au représentant de cet office auprès du centre d'émigration de Milan.

Pour l'agriculture et pour les mines, les contrats sont transmis directement par des services de main-d'œuvre au représentant de l'office français d'immigration auprès du centre de Milan.

3. Le représentant de l'office français d'immigration auprès du centre italien d'émigration de Milan fait connaître le 1er et le 15 de chaque mois au ministère du travail italien le nombre de

contrats qu'il détient, répartis par profession. Il indique, en outre, les provinces dans lesquelles les autorités françaises souhaitent effectuer le recrutement des travailleurs.

4. Les autorités italiennes font connaître de façon aussi précise que possible à la mission de l'office français de l'immigration de Milan dans quelle mesure la main-d'œuvre italienne demandée est disposée à se rendre en France.

5. La limite d'âge est fixée :

Pour les travailleurs agricoles, à quarante-cinq ans ;

Pour les travailleurs des mines, à trente-cinq ans ;

Pour les autres catégories, à quarante ans.

Des dérogations peuvent être accordées pour les travailleurs qui ont une valeur professionnelle particulière ou qui ont une famille nombreuse composée d'enfants âgés de cinq à vingt ans.

6. a) Les candidats présentés par les offices italiens du travail sont munis d'un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin désigné par le ministère italien du travail, conformément aux critères de sélection prévus par un arrangement administratif ;

b) A leur arrivée au centre de Milan, les travailleurs italiens munis d'un certificat précité, sont soumis à une visite médicale et radiologique de contrôle effectuée par les médecins français attachés à ce centre.

Les travailleurs jugés inaptes par les médecins français sont examinés par une commission médicale mixte franco-italienne. Cette commission siège en permanence.

En cas de divergence d'avis entre médecins français et médecins italiens de la commission mixte, celle-ci recourt à l'arbitrage d'un médecin à choisir dans une liste établie d'accord entre les autorités françaises et les autorités italiennes du centre de Milan. La rétribution de cet arbitrage est assurée à frais communs par les autorités italiennes et françaises ;

c) Les candidats au travail en France sont également soumis, au centre de Milan, à un examen sérologique. Si cet examen est positif, les intéressés peuvent être introduits en France après avoir été traités par les services médicaux italiens jusqu'à négativation de leurs réactions.

7. Les représentants français remettent aux candidats choisis un bulletin d'engagement en italien leur permettant, après visa de l'office du travail italien, d'obtenir des questures leur titre de voyage.

8. Munis du bulletin et du titre de voyage, ces candidats sont acheminés par les offices du travail sur le centre de Milan.

9. Chaque travailleur agréé reçoit un contrat de travail du centre français d'immigration à Milan. Ce contrat, rédigé en français, est accompagné d'une traduction en italien. Les modèles de contrats utilisés sont communiqués au Gouvernement italien et déposés au centre de Milan. En même temps que le contrat de travail, chaque travailleur italien reçoit un guide et une carte bilingue lui permettant d'adresser ultérieurement ses réclamations éventuelles aux autorités françaises compétentes. Ce guide, rédigé en italien, contient notamment des indications précises sur :

a) Les sommes que le travailleur peut transférer en Italie à sa famille ;

b) La présentation des réclamations du travailleur ;

c) L'immigration en France de sa famille ;

10. Les ouvriers italiens sont tenus de se présenter au centre de Milan dans un délai de vingt et un jours à partir de la date de délivrance de leur bulletin d'engagement.

11. Le séjour de chaque travailleur au centre de Milan n'excède pas, en principe, quarante-huit heures.

12. La France et l'Italie prennent à leur charge l'ensemble des frais des opérations de recrutement, d'hébergement et de transport depuis le domicile du travailleur jusqu'à son lieu d'emploi, suivant des modalités déterminées par arrangement administratif.

13. Le Gouvernement français assure à chaque travailleur italien introduits en France les avantages suivants :

Pour les travailleurs des mines, soit un équipement complet de mineur, soit une somme de 3.000 F (1.000 F à l'arrivée, le solde à l'expiration d'un délai de trois mois) ;

Autres travailleurs, une somme de 1.500 F (500 F à l'arrivée, le solde à l'expiration d'un délai de trois mois).

B. Recrutement nominatif

L'introduction en France des travailleurs appelés à titre nominatif par les employeurs français en raison de relations personnelles a lieu dans les mêmes conditions que celles prévues pour les recrutements anonymes, sauf en ce qui concerne la sélection médicale, dont les modalités particulières sont fixées par arrangement administratif.

Annexe II : regroupement des familles

Pour obtenir la venue en France de leur famille, les travailleurs italiens immigrés devront présenter une demande au directeur départemental de la population. Ce fonctionnaire en avisera aussitôt les services préfectoraux : les deux administrations seront ainsi en mesure de procéder simultanément aux enquêtes réglementaires. Dans ces conditions la décision prise par le préfet, après enquête du directeur départemental de la population, interviendra, hors le cas exceptionnel où une enquête complémentaire s'avérerait nécessaire, à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date de dépôt de la demande à la direction de la population. L'intéressé sera averti immédiatement de la suite donnée à sa demande. Il devra acquitter une contribution, fixée par le ministère de la santé publique et de la population, à titre de participation aux frais d'entrée de sa famille.

Les familles faisant l'objet d'une décision favorable du ministère de la population recevront les titres de voyage nécessaires dès qu'elles se présenteront à la questure, munies de l'attestation du médecin italien. Le contrôle médical sera effectué conformément aux normes fixées par un arrangement administratif.

L'Office français de l'immigration acheminera vers la France les familles dont les dossiers lui auront été transmis.

Le séjour de la famille à Milan n'excédera pas quarante-huit heures.

PROTOCOLE DE SIGNATURE

Au moment de procéder à la signature des textes relatifs aux conditions d'immigration des travailleurs italiens en France, les deux délégations sont convenues de considérer applicables, jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité de travail entre la France et l'Italie, les dispositions du traité du 30 septembre 1919 qui ne sont pas en contradiction avec les accords en vigueur.

Fait à Rome, le 21 mars 1951.

Pour le Gouvernement italien
Signé : GIUSTI

Pour le Gouvernement français :
Signé : SERRES

I. 1. 2. Extraits du traité instituant la Communauté économique européenne

TITRE III : LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES, DES SERVICES ET DES CAPITAUX

CHAPITRE 1 : LES TRAVAILLEURS

Article 48

1. La libre circulation des travailleurs est assurée à l'intérieur de la Communauté au plus tard à l'expiration de la période de transition.
2. Elle implique l'abolition de toute discrimination, fondée sur la nationalité entre les travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail.
3. Elle comporte le droit, sous réserve des limitations justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique :
 - a) de répondre à des emplois effectivement offerts,
 - b) de se déplacer à cet effet librement sur le territoire des Etats membres,
 - c) de séjourner dans un des États membres afin d'y exercer un emploi conformément aux dispositions législatives, réglementaires et administratives régissant l'emploi des travailleurs nationaux,
 - d) de demeurer, dans des conditions qui feront l'objet de règlements d'application établis par la Commission, sur le territoire d'un Etat membre, après y avoir occupé un emploi.
4. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux emplois dans l'administration publique.

Article 49

Dès l'entrée en vigueur du présent traité, le Conseil arrête, sur proposition de la Commission et après consultation du Comité économique et social par voie de directives ou de règlements, les mesures nécessaires en vue de réaliser progressivement la libre circulation des travailleurs, telle qu'elle est définie par l'article précédent, notamment :

- a) en assurant une collaboration étroite entre les administrations nationales du travail,
- b) en éliminant, selon un plan progressif, celles des procédures et pratiques administratives, ainsi que les délais d'accès aux emplois disponibles découlant soit de la législation interne, soit d'accord antérieurement conclus entre les Etats membres, dont le maintien ferait obstacle à la libération des mouvements des travailleurs
- c) en éliminant, selon un plan progressif, tous les délais et autres accords antérieurement conclus entre les Etats membres, qui imposent aux travailleurs des autres Etats membres d'autres conditions qu'aux travailleurs nationaux pour le libre choix d'un emploi,
- d) en établissant des mécanismes propres à mettre en contact les offres et les demandes d'emploi et à en faciliter l'équilibre dans des conditions qui écartent des risques graves pour le niveau de vie et d'emploi dans les diverses régions et industries.

Source : Service des Publications des Communautés européennes, n°8012, 1957.

I. 2. Statistiques

I. 2. 1. Population étrangère par nationalité : recensements de 1946 à 1968

Nationalité	1946 ¹		1954 ²	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Population totale	39 848 182		42 781 370	
Ensemble des étrangers	1 547 286	100	1 396 718	100
Italiens	450 764	25,9	507 602	28,7
Espagnols	302 201	17,3	288 923	16,4
Portugais	22 261	1,3	20 085	1,1
Polonais	423 470	24,3	269 269	15,2
Belges	24 947	8,8	53 760	6,1
Autres nationalités d'Europe (sauf URSS)	195 291	11,1	204 011	11,6
Algériens	22 114	1,3	211 675	12
Tunisiens	1 916	0,1	4 800	0,3
Marocains	16 458	0,9	10 734	0,6
Autres nationalités d'Afrique	13 517	0,8	2 296	0,1
Autres nationalités	142 328	8,2	139 075	7,9

Nationalité	1962 ³		1968 ⁴	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Population totale	46 458 956		49 654 556	
Ensemble des étrangers	1 566 205	100	2 621 088	100
Italiens	628 956	29	571 684	21,2
Espagnols	441 658	20,4	607 184	23,2
Portugais	50 010	2,3	296 448	11,3
Polonais	177 181	8,2	131 668	5,0
Belges	46 606	3,6	65 224	2,5
Autres nationalités d'Europe (sauf URSS)	189 331	8,7	203 440	7,8
Algériens	350 484	16,2	473 812	18,1
Tunisiens	26 569	1,2	61 028	2,3
Marocains	33 320	1,5	84 236	3,2
Autres nationalités d'Afrique	17 787	0,8	33 020	1,2
Autres nationalités	175 300	8,1	353 120	4,7

Source : P. WEIL, La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 374-375.

¹ Pour 1946 : population présente en France au moment du recensement, ensuite, population résidant en France au moment du recensement.

² Les Français musulmans d'Algérie, bien que juridiquement de nationalité française, sont comptés avec les étrangers. Cependant les ressortissants de l'Union française sont comptés avec les Français de naissance.

³ Les Français musulmans d'Algérie, bien que juridiquement de nationalité française, sont comptés avec les étrangers. Contrairement au recensement précédent, les ressortissants de l'Union française sont comptés avec les étrangers.

⁴ Contrairement aux recensements de 1946, 1954 et 1962 où les résultats présentés sont ceux du dépouillement exhaustif, pour 1968, ce sont les résultats du sondage au 1/4.

I. 2. 2. Italiens introduits par l'O.N.I. de 1946 à 1969

Année d'immigration	Travailleurs permanents ⁵	Travailleurs saisonniers	Membres de famille ⁶
1946	27 831	2 630	n.c.
1947	51 339		4 171
1948	27 908	1 700	12 117
1949	36 889	3 800	11 189
1950	6 083	4 815	5 236
1951	15 919	13 300	3 344
1952	27 895	18 290	4 708
1953	11 166	20 779	3 383
1954	8 523	16 649	2 834
1955	14 246	21 641	3 598
1956	52 782	28 049	4 695
1957	80 385	31 066	6 735
1958	51 146	34 527	7 949
1959	21 262	32 696	5 183
1960	19 515	29 732	10 822
1961	23 808	20 641	16 107
1962	21 516	12 945	13 905
1963	12 963	7 209	9 483
1964	11 393	5 241	7 151
1965	18 043	4 472	8 591
1966	13 379	2 781	7 926
1967	10 631	2 383	6 380
1968	5 860	2 113	5 164
1969	6 498	1 231	3 965

Source : G. TAPINOS, *L'Immigration étrangère en France, 1946-1973*, cahier de l'INED n°71, Paris, PUF, 1975, p. 127 et 129 ; Ambassade d'Italie, *L'Immigrazione in Francia e l'afflusso italiano*, s.d., p. 87⁷ d'après ONI

⁵ Travailleurs salariés introduits ou régularisés

⁶ Avant 1960, les membres des familles des travailleurs régularisés sont pas dénombrés.

⁷ Pour l'immigration des travailleurs saisonniers italiens.

I. 2. 3. Nombre d'Italiens naturalisés (1946-1969)

1946	6622
1947	44 274
1948	30 076
1949	24 159
1950	15 944
1951	8 489
1952	17 028
1953	11 749
1954	14 330
1955	16 438
1956	14 523
1957	13 672
1958	12 634
1959	11 967
1960	9 595
1961	8 993
1962	10 153
1963	11 342
1964	9 829
1965	14 647
1966	10 261
1967	19 721
1968	12 671
1969	13 032

Source : Ambassade d'Italie, L'Immigration in Francia e l'afflusso italiano, s.d.

I. 2. 4. Date d'entrée en France déclarée par les Italiens en 1968

1920 ou avant	14 040
1921 à 1925	24 560
1926 à 1930	17 420
1931 à 1935	11 700
1936 à 1945	7 560
1946 à 1950	41 420
1951 à 1955	30 680
1956 à 1960	86 440
1961 à 1965	47 320
1966 à 1968	15 960
année non déclarée	175 760

Source : INSEE

I. 2. 5. Répartition des migrants italiens actifs par secteurs d'activité économique

	1954	1962	1968
Pêche, agriculture, forêts	70880	47 520	24980
Industries extractives	15020	15 120	8040
Bâtiment et travaux publics	63560	96 760	86140
Production et première transformation des métaux	13220	20 600	14600
Ind. mécaniques et électriques	14 060	27 440	25500
Réparations mécaniques et électriques	1860	2 540	3320
Verre, céramique, matériaux de construction	7120	8860	6480
Pétrole et carbone. Industrie chimique, tabac et allumettes.	3800	4360	3840
Industries alimentaires	4260	4560	4300
Industries textiles et annexes	5700	6700	5100
Habillement et travail des étoffes	5060	5800	6440
Autres industries	10040	14440	13020
Transports	2660	2980	3700
Commerces, spectacles	17600	18100	18040
Intermédiaire de commerce et de l'industrie, banques et assurances.		2480	3200
Services domestiques	9980	11820	8160
Services rendus aux particuliers	6820	8800	9080
Eau, gaz, électricité		520	580
Transmissions et radio		200	160
Administrations publiques et défense nationale	1540	1540	2840

Source : INSEE

I. 2. 6. Répartition des migrants italiens actifs par catégories socioprofessionnelles

	1954	1962	1968
Agriculteurs	33 600	21 380	11 840
Salariés agricoles	38 360	27 460	13 100
Patrons de l'industrie et du commerce	16 340	12 960	14 160
Professions libérales et cadres supérieurs	1 480	1 820	2 140
Cadres moyens	1 960	3 280	4 820
Employés	4 500	6 860	10 460
Ouvriers	145 260	211 480	179 840
Personnels de service	16 080	16 440	14 160
Autres catégories	2 440	3 360	2 640

Source : INSEE

Annexe II : le tourisme français en Italie

II. 1. Statistiques

II. 1. 1. Répartition par pays de destination des séjours de vacances des Français à l'étranger de 1961 à 1969

	1961	1964	1969
Italie	710 000	840 000	820 000
Espagne-Portugal	430 000	824 000	1 680 000
Suisse	240 000	362 000	366 000
Allemagne fédérale	140 000	267 000	246 000
Benelux	150 000	228 000	204 000
Grande-Bretagne et Irlande	110 000	118 000	236 000
Autres pays	290 000	481 000	962 000

Source : OCDE

II. 1. 2. Nombre d'arrivées de touristes français aux frontières de l'Italie (1958-1969)

1958	1 481 715
1959	1 977 277
1960	2 167 096
1961	2 613 719
1962	2 939 000
1963	2 974 600
1964	3 665 000
1965	4 042 700
1966	4 689 700
1967	4 707 200
1968	4 456 800
1969	4 256 400

Source : OCDE

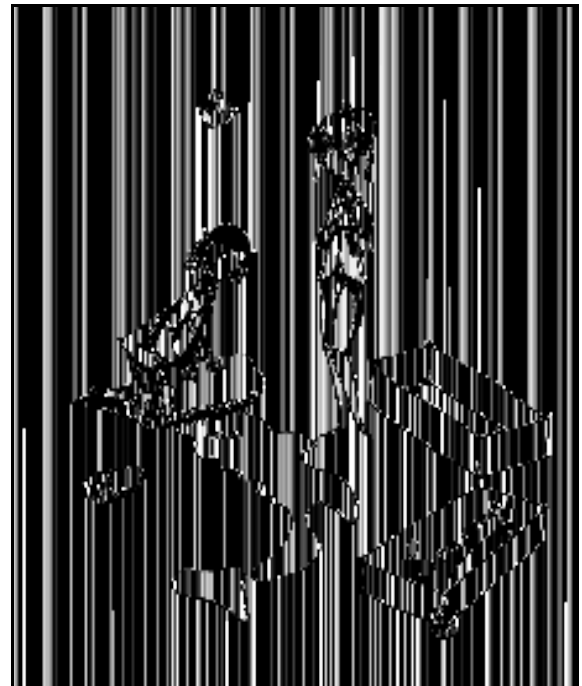
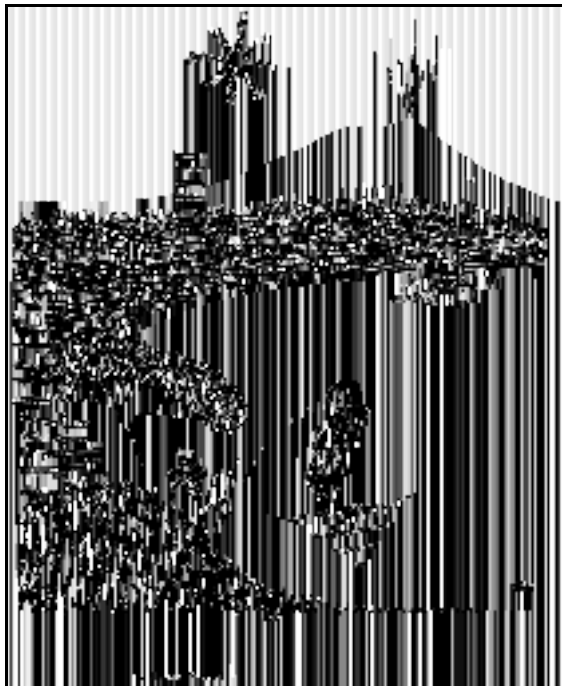
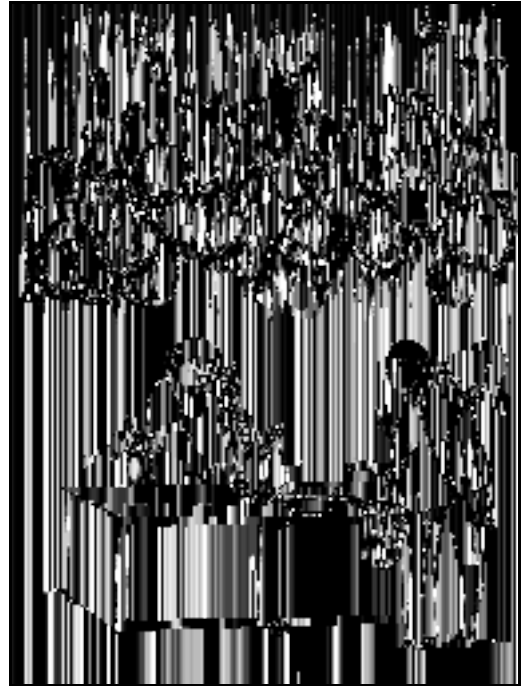
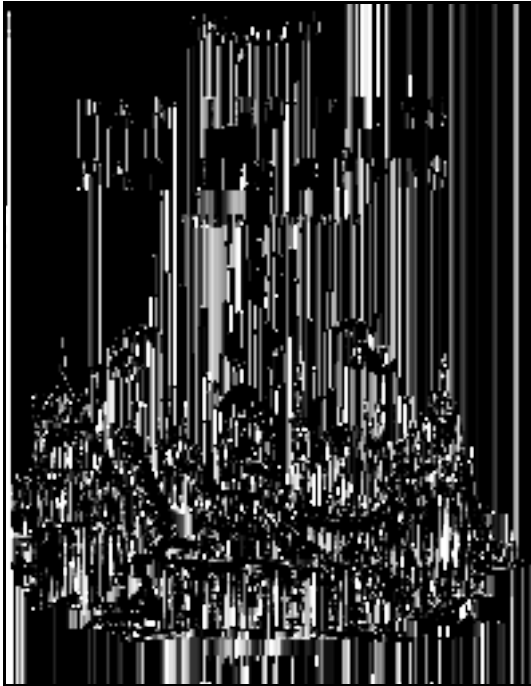
II. 2. Images d'Italie

II. 2. 1. Carte touristique de Italie



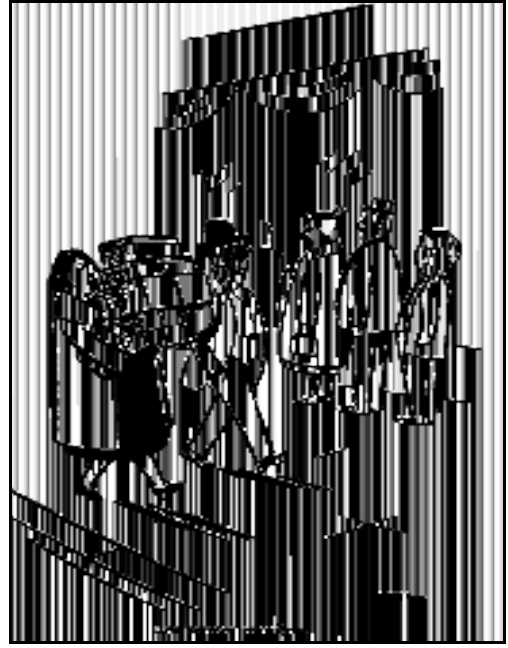
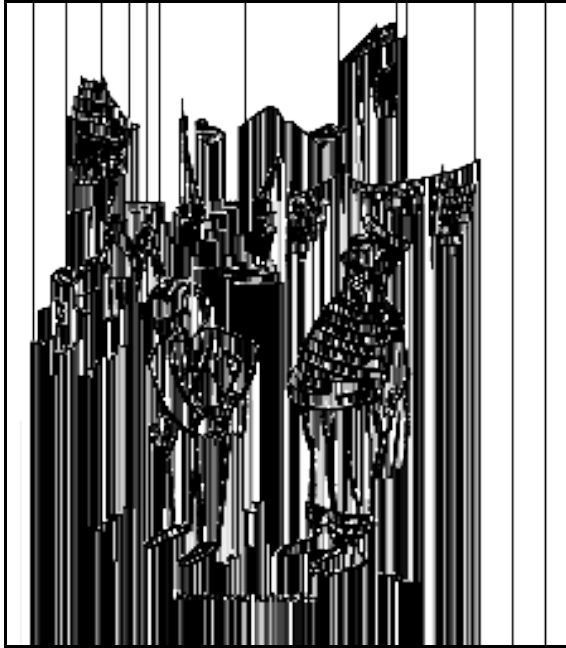
Source : G. MIKES, *L'Italie sans peine*, Paris, Hachette, 1962.

II. 2. 2. L'Italie par Peynet



Source : R. PEYNET, *Par les rues, par les rêves, Italie, Souvenir*, Paris, Hachette, 1963.

II. 2. 3. Les Italiens dans les guides touristiques



Source : . MIKES, *L'Italie sans peine*, Paris, Hachette, 1962.

Annexe III : les relations culturelles

III. 1. Les accords culturels

III. 1. 1. Convention culturelle entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne

Le Président de la République française et le Président de la République italienne,
Conscients de la communauté des principes sur lesquels repose la vie intellectuelle de leurs deux pays
et désireux de rendre encore plus étroites les relations littéraires, artistiques, scientifiques et
universitaires qui existent depuis tant de siècles entre les deux peuples ;

Animés du désir de poursuivre dans ce domaine l'œuvre de rapprochement entre la France et l'Italie
qui se développe déjà sur le plan économique dans le cadre de l'union douanière, ont résolu de
conclure une Convention à cet effet et ont désigné à cette fin pour leurs plénipotentiaires :

Le Président de la République française : M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères ; M.
Yvon Delbos, ministre de l'éducation nationale ;

le Président de la République italienne : l'honorable Carlo Sforza, ministre des Affaires étrangères ;
Son excellence M. Quaroni, ambassadeur d'Italie en France,

lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus
des dispositions suivantes :

Article 1^{er}

Le Gouvernement français et le gouvernement italien s'accorderont, réciproquement, toutes facilités
pour la création et le fonctionnement de quatre instituts de haute culture qui auront pour tâche de
développer leurs relations dans le domaine des lettres, des sciences et des arts.

Ces quatre établissements seront :

Pour la France :

L'institut français de Florence.

L'institut français de Naples.

Un centre culturel français de Rome.

Un institut à créer à Milan.

Pour l'Italie :

L'institut italien de Paris.

Un institut à créer à Strasbourg.

Un institut à créer à Aix-Marseille.

Un institut à créer à Lyon.

Article 2

Le Gouvernement français et le gouvernement italien continueront à accorder toutes les facilités aux
établissements d'enseignement secondaire italiens et français qui existent actuellement en France et en
Italie :

Lycée Chateaubriand à Rome.

Lycée Léonard-de-Vinci, à Paris.

Article 3

Les Hautes Parties contractantes échangeront tous renseignements utiles sur les chaires de langues et
de littérature françaises existant en Italie et sur les chaires de langue et de littérature italiennes existant
en France.

Article 4

Chacune des deux Parties contractantes s'engage à recevoir, en nombre équivalent, dans ses universités des lecteurs de français en Italie, d'italien en France, pourvus d'un titre au moins égal à la licence ou à la "laurea" et qui seront détachés par l'autre partie contractante.

La commission mixte prévue à l'article 10 du présent accord soumettra aux deux Gouvernements un projet qui déterminera les universités où seront nommés ces lecteurs ainsi que leur mode de rémunération.

Article 5

Les Hautes Parties contractantes s'attacheront à améliorer et à développer l'enseignement de la langue française dans les écoles secondaires italiennes et de langue italienne dans les écoles secondaires françaises en favorisant, au moyen de mesures appropriées, le perfectionnement de leurs professeurs respectifs et en créant des postes d'assistants sur la base de la réciprocité.

La commission mixte prévue à l'article 10 du présent accord soumettra aux deux Gouvernements un projet qui déterminera les établissements où seront nommés ces assistants ainsi que leur mode de rémunération.

Article 6

Les Hautes Parties contractantes s'efforceront d'améliorer les conditions suivant lesquelles les titres universitaires acquis au cours ou en fin d'études, et les diplômes obtenus dans chacun des deux pays pourront être admis à l'équivalence dans l'autre pays, soit dans les divers établissements d'enseignement, soit en des circonstances à déterminer pour l'exercice professionnel.

D'ores et déjà, chacune des Hautes Parties contractantes confirmant l'équivalence reconnue, en faveur des ressortissants de l'autre partie, entre le baccalauréat et le diplôme de "maturité" s'engage à étendre cette équivalence par décision prise sur demande individuelle, conformément à la procédure requise en pareil cas dans chacun des deux pays :

- a) À ses propres ressortissants qui, résidant à l'étranger, n'ont pu postuler le titre national ;
- b) Aux ressortissants des pays tiers.

La commission mixte prévue à l'article 10 du présent accord aura pour tâche de rechercher tout moyen destiné à développer et à perfectionner le système d'équivalence entre les titres ou diplômes français et italiens.

Article 7

Les Hautes Parties contractantes s'engagent à favoriser les contacts directs entre les universités et les autres organismes de haute culture en étudiant la possibilité d'organiser sur la base de la réciprocité :

- a) Des échanges de professeurs, de conférenciers, d'étudiants et de chercheurs ;
- b) Des cours de vacances destinés aux étudiants et professeurs ;
- c) Des voyages collectifs ;
- d) Des échanges réguliers de publications officielles et de celles qui proviennent des universités, académies, sociétés scientifiques et organismes culturels en général ;
- e) Des échanges de boursiers d'études.

Article 8

Les Hautes Parties contractantes s'efforceront de mieux faire connaître leur culture par l'organisation, dans l'autre pays intéressé; de conférences de concerts, d'expositions et de manifestations artistiques ou théâtrales ainsi que par le film, la radio et la télévision.

Article 9

Les deux gouvernements s'accorderont, suivant une procédure à déterminer, toutes facilités pour l'entrée, dans leurs territoires respectifs, des livres, journaux, revues, publications musicales, reproductions artistiques, disques phonographiques, films documentaires destinés à des établissements de caractère éducatif et culturel, sous la réserve que ces articles ne feront pas l'objet d'opérations commerciales.

En outre les livres, revues, journaux et publications périodiques, dans la mesure où ils ne constitueront pas essentiellement un article de luxe, la musique manuscrite ou imprimée, ne seront grevés que des droits ou taxes établis sur les articles nationaux correspondants.

Article 10

Pour favoriser l'application du présent Accord et afin de formuler toutes propositions à soumettre aux Gouvernements respectifs et destinés à adapter ledit Accord au développement ultérieur des relations entre les deux pays, il sera constitué une commission mixte franco-italienne.

Cette commission se réunira au moins une fois par an, alternativement à Paris et à Rome.

Elle comprendra cinq représentants de chacun des deux pays désignés par leurs Gouvernements respectifs et elle sera présidée par un des représentants du pays dans lequel elle se réunira.

En cas de besoin, cette commission pourra s'adjoindre des experts à titre de conseillers techniques.

Article 11

Le présent accord est conclu sans limitation de temps et restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par l'une des parties contractantes. Dans ce cas, l'Accord cessera d'être en vigueur six mois après la notification de la dénonciation. Toutefois, les facilités accordées aux organismes mentionnés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus seront réciproquement maintenues pour six mois supplémentaires.

Article 12

Le présent accord sera ratifié dans le plus bref délai possible et l'échange des ratifications aura lieu à Rome. Il entrera en vigueur au moment de l'échange des documents de ratification.

Fait à Paris, en double exemplaire, en langue française et italienne, les deux textes faisant également foi, le 4 novembre 1949.

Pour la France :
Schuman - Delbos

Pour l'Italie :
Sforza - Quaroni

Source : Journal officiel de la République française, 21 octobre 1960, p. 9558-9559.

III. 1. 2. Accord sur les relations cinématographique italo-françaises

Préambule

Les autorités italiennes et françaises constatent avec satisfaction les résultats généraux de la politique cinématographique poursuivie entre les deux pays.

Elles décident de poursuivre cette politique en s'efforçant de la développer dans le cadre du présent accord.

Les autorités responsables ont la conviction que l'union des efforts et des moyens des industries cinématographiques italiennes et françaises, par les échanges et la coproduction, continuera à contribuer efficacement au rayonnement des cultures nationales et de la civilisation de laquelle se réclament les deux pays et favorisera leur expansion économique.

Les autorités des deux pays décident que les films capables, par l'ensemble de leurs qualités artistiques, techniques et morales, d'honorer la réputation cinématographique, et de maintenir le prestige de l'Italie et de la France, pourront être admis au bénéfice des avantages accordées par elles aux coproductions entre les deux pays.

Titre I : Échange des films

Art. 1

L'importation et l'exploitation des films impressionnés de long et de court métrage en version originale et en version doublée ne sont soumis, de part et d'autre, à aucune restriction.

Art. 2

Les recettes provenant de la vente et de l'exploitation des films importés dans le cadre du présent accord seront transférées, conformément à la réglementation des changes en vigueur, dans chacun des deux pays.

Titre II. Coproduction

Art. 1

Les films réalisés en coproduction et admis au bénéfice du présent accord sont considérés comme des films nationaux par les autorités des deux pays. Ils bénéficient de plein droit des avantages qui en résultent en vertu des dispositions en vigueur qui pourraient être édictées dans chaque pays.

Ces avantages sont acquis seulement au producteur du pays qui les accorde.

Les autorités compétentes du pays du coproducteur majoritaire peuvent demander aux autorités de l'autre pays de suspendre les paiements des avantages financiers au coproducteur minoritaire s'il n'a pas rempli ses obligations financières envers le coproducteur majoritaire.

Art. 2

Pour être admis au bénéfice de la coproduction, les coproducteurs devront justifier d'une organisation valable par le choix des éléments techniques et artistiques appelés à participer à la réalisation du film. Il sera tenu compte, en principe, de leur activité passée de producteurs cinématographiques sur le plan national.

Ils devront, en outre, justifier d'un financement leur permettant de mener à bien la production.

Les metteurs en scène, techniciens et interprètes résidant et travaillant habituellement dans l'un des deux pays peuvent exceptionnellement participer à la réalisation de films en coproduction qu'au titre de leur pays de résidence.

Cependant, les Français résidants et travaillant habituellement en France, ne pourront participer à la coproduction qu'au titre de leur pays de résidence.

En ce qui concerne les éléments artistiques des pays ayant signé un accord de coproduction avec la France et avec l'Italie, leur participation pourra être admise à titre exceptionnel après entente entre les autorités des deux pays, compte tenu des exigences du film.

Art. 3

Tout film de coproduction doit comporter deux négatifs ou, à défaut, un négatif et un contretype.

Chaque coproducteur est propriétaire d'un négatif ou d'un contretype.

Les films de coproduction sont réalisés en version française, italienne ou italo-française.

Les scènes en gros plan doivent être tournées dans les deux versions.

L'enregistrement du son doit faire l'objet de prises directes.

Art 4

Toutes facilités seront accordées pour la circulation et le séjour du personnel artistique et technique collaborant à ces films ainsi que pour l'importation et l'exportation dans chaque pays du matériel nécessaire à la réalisation et à l'exploitation des films de coproduction (pellicule, matériel technique, costumes, éléments de décors, matériel de publicité).

Art 5

A. films de coproductions normale

I) La participation financière minoritaire ne peut être inférieure, pour chaque film, à 30 % du coût de sa production.

Toutefois, cette participation peut-être réduite à 20 % lorsque le devis de ces films est égal ou supérieur à 1 500 00 N.F.

II) Chaque film doit comporter l'emploi d'un metteur en scène italien ou d'un metteur en scène français répondant aux conditions prévues à l'article 2.

Toutefois, le metteur en scène peut faire appel, pour la réalisation d'un film, à la collaboration d'un co-metteur en scène de l'autre pays.

III) Chaque film doit comporter au moins un assistant metteur en scène, un scénariste ou adaptateur, un acteur d'un rôle principal et un acteur d'un rôle secondaire de la nationalité du pays qui a la participation financière minoritaire.

En ce qui concerne la participation des acteurs des deux pays, dans les rôles principaux et secondaires de chaque film, l'équivalence doit être calculée sur l'ensemble des films de cette catégorie.

Cette équivalence doit être également respectée dans le recours aux moyens techniques et à la main-d'œuvre des deux pays.

IV) La situation de l'équilibre de cette catégorie de films, sur l'ensemble des participations financière, artistique et technique des deux pays, sera soumise, semestriellement, à l'examen et au contrôle de la Commission mixte.

B. Films équilibrés

Les films tournés partie en Italie, partie en France, avec participation financière de 50 % de chaque pays comportant en soi une équivalence des paiements aux personnels techniques et artistiques, et d'utilisation des moyens techniques de chaque pays, ne sont pas soumis aux obligations des films de la catégorie A.

La production de ces films ne pourra donner lieu à des transferts, sauf autorisation exceptionnelle, pour un montant ne pouvant dépasser 10 % du prix de revient du film approuvé par les autorités compétentes des deux pays, à l'exception du cas où le montant du devis serait dépassé.

C. Films exceptionnels

1) Les films d'une valeur artistique et technique, ou d'une certaine importance financière, sont dispensés des obligations prévues pour les films de coproduction normale et de l'obligation de l'équivalence pour chaque film des éléments artistiques et techniques des deux pays dans les limites et sous les conditions suivantes :

La proportion des investissements respectifs des deux pays dans chaque film doit s'établir en principe entre 30 et 70 %

La participation financière du pays minoritaire peut-être ramenée à 20 % pour les films satisfaisant particulièrement aux exigences du préambule de l'accord ?

Le devis des films de cette catégorie ne peut être inférieur à 2 000 000 N.F.

Le bénéfice de cette catégorie est accordé chaque six mois, à dix films par pays. Si l'un des deux pays atteint ce nombre, il pourra être accordé des autorisations supplémentaires pour dix autres films à chacun des pays, pendant les six mois suivants.

2) Le montant global des investissements de chaque pays pour l'ensemble de ces films doit être d'importance équivalente pour chaque période d'appréciation de six mois.

Si cette équivalence n'est pas constatée par la Commission mixte les autorités cinématographiques des deux pays auront la facilité de suspendre la concession des autorisations de coproduction.

Les autorités cinématographiques des deux pays pourront décider- sur avis conforme de la commission mixte- d'augmenter le nombre des films « exceptionnels ».

D. Équilibre général

La Commission mixte est chargée de veiller à l'équilibre artistique et technique des films de coproduction dans chaque catégorie.

L'équilibre financier général s'établira sur l'ensemble des coproductions.

E. Autorisations provisoires

Les films de toute catégorie bénéficient d'une procédure tendant à faciliter l'exécution de la coproduction.

Une autorisation provisoire de coproduction peut être accordée, sur présentation d'un résumé de sujet et d'un contrat de coproduction. Elle donnera droit au transfert des apports financiers. Le contrat de coproduction devra prévoir que cette autorisation n'engage pas les autorités compétentes des deux pays pour la délivrance du visa d'exploitation.

Une clause du contrat devra, en conséquence, préciser les conditions du règlement financier entre les contractants dans le cas où les autorités compétentes de l'un ou l'autre pays

n'accorderaient pas l'autorisation préalable ou l'autorisation délivrée après un examen du dossier complet. Une clause analogue devra être prévue aussi dans le cas où les autorités compétentes n'autoriseraient pas l'exploitation du film dans l'un ou l'autre des deux pays à l'étranger.

La demande d'autorisation provisoire devra ensuite être complétée selon les termes et les modalités de la procédure de la coproduction prévue à l'article 10, Titre II.

Art. 6

Les clauses des contrats prévoyant la répartition entre coproducteurs des recettes et des marchés doivent être approuvées par les autorités compétentes des deux pays.

Art. 7

I) Dans le cas où un film de coproduction est exporté vers un pays où les importations de films sont contingentées, le film est imputé en principe sur le contingent du pays dont la participation financière est majoritaire.

II) Dans le cas de films comportant participation égale des deux pays, le film est imputé sur le contingent du pays ayant les meilleures possibilités d'exportation.
En cas de difficultés, le film est imputé sur le contingent du pays dont le metteur en scène est ressortissant.

III) Si un des pays coproducteurs dispose de la libre entrée de ses films dans le pays importateur, les films coproduits bénéficieront de plein droit, de même que les films nationaux, de cette possibilité.

Art 8.

Les films de coproduction doivent être présentés avec la mention « coproduction franco-italienne » ou « coproduction italo-française ».

Cette mention doit faire l'objet d'un carton séparé au générique et figurer obligatoirement dans la publicité commerciale et lors de leur présentation aux manifestations artistiques et culturelles, notamment aux festivals internationaux.

En cas de désaccord entre les coproducteurs, les films sont présentés aux festivals internationaux par le pays ayant la participation financière majoritaire.

Pour les films à participation égale, ils sont présentés par le pays dont le metteur en scène est ressortissant.

Art 9.

Les autorités des deux pays envisageront avec la faveur la réalisation en coproduction de films de qualité internationale entre l'Italie, la France et les pays avec lesquels l'une et l'autre sont liées respectivement par des accords de coproduction, les conditions d'admission de tels films devant faire l'objet d'un examen cas par cas.

Art. 10

Les autorités cinématographiques des deux pays fixent en commun les règles de procédure de la coproduction.

Art. 11

Dispositions transitoires

Le présent accord n'entrera en vigueur que si les législations italienne et française permettent de considérer comme films nationaux, à tous égards, dans chacun des deux pays, les films réalisés en coproduction, conformément aux clauses de réciprocité de cet accord.

Tous les films réalisés en coproduction et auxquels cette qualité aura été reconnue par les autorités italiennes, sous la condition visée ci-dessus, seront admis définitivement au bénéfice de la coproduction, dès que cette condition aura été remplie.

Les demandes tendant à obtenir le bénéfice de la coproduction qui seront déposées avant le 1^{er} janvier 1962, mais qui ne seraient toutefois pas assorties d'un dossier complet, seront instruits conformément aux dispositions de l'accord du 8 novembre 1957, compte tenu de ses modifications.

Titre III. Dispositions générales

Art. 1

Pendant la durée du présent accord, une commission mixte sera convoquée tous les six mois alternativement en Italie et en France, à l'initiative des administrations compétentes.

Toutefois, en cas de modification importante dans la législation intérieure de l'un des deux pays, une session exceptionnelle sera convoquée dans le délai d'un mois.

La délégation italienne sera présidée par le directeur général du spectacle d'Italie.

La délégation française sera présidée par le directeur général du Centre national de la cinématographie française. Ils seront assistés de fonctionnaires et d'experts habilités à cet effet.

Cette commission a pour mission d'examiner et de résoudre les difficultés d'application du présent accord, d'en étudier les modifications éventuelles et de proposer les conditions de son renouvellement.

En dehors des deux sessions annuelles, chaque administration a la faculté de demander la convocation d'une session extraordinaire de la commission mixte.

Art. 2

Le présent accord abroge les accords de coproduction précédents, sauf en ce qui concerne les dispositions dont conviendraient les deux administrations compétentes en vue d'assurer les équivalences prévues pour les films coproduits dans le cadre de ces accords.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes des deux pays, le présent accord entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1962 et sera valable pour un an. Il sera renouvelé d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties contractantes avec un préavis d'au moins trois mois, avant son expiration.

Rome, le 7 octobre 1961

Le directeur général du spectacle d'Italie :
Nicola De Pirro

Le directeur général du CNC :
Michel Fourré-Cormeray

Source : CAD Nantes, Rome Quirinal, service culturel, vol. 242.

III. 2. L'enseignement de l'italien en France et du français en Italie

III. 2. 1. Répartition des recrutements des enseignants (Capes et agrégation) par principales langues vivantes (1959-1969)

		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
1958	Capes	90	280	52	22
	Agrégation	40	68	41	12
1959	Capes	85	134	42	22
	Agrégation	36	67	44	18
1960	Capes	158	544	128	38
	Agrégation	33	70	43	18
1961	Capes	130	379	82	34
	Agrégation	38	77	52	21
1962	Capes	133	363	91	34
	Agrégation	37	93	30	18
1963	Capes	202	489	97	33
	Agrégation	35	89	39	17
1964	Capes	155	384	101	17
	Agrégation	22	89	38	23
1965	Capes	145	424	113	20
	Agrégation	34	110	28	16
1966	Capes	108	435	62	16
	Agrégation	38	128	27	17
1967	Capes	184	467	71	34
	Agrégation	38	131	38	20
1968	Capes	294	694	163	44
	Agrégation	70	176	54	25
1969	Capes	332	783	176	39
	Agrégation	44	25	39	28

III. 2. 2. Répartition du nombre des élèves des établissements du second degré par langue vivante

		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
1958-1959	1 ^{ere} langue	170 22	867 590	63 334	16 973
	2 ^{eme} langue	76 183	56 673	85 474	37 437
1961-1962	1 ^{ere} langue	223 734	1 096 504	75 333	18 312
	2 ^{eme} langue	120 391	80 123	117 651	44 778
1964-1965	1 ^{ere} langue	311 972	1 533 101	96 615	20 104
	2 ^{eme} langue	207 185	137 334	195 583	69 156
1968-1969	1 ^{ere} langue	391 320	1 945 759	97 305	14 305
	2 ^{eme} langue	299 695	194 549	286 839	87 573

III. 2. 3. Répartition des enseignants italiens de français par catégories d'enseignement (1964-1965)

Catégories d'enseignement	Professeurs titulaires	Professeurs « abiliti » mais non titulaire	Professeurs non titulaires
Écoles moyennes	2 590	1 263	4 153
Lycées Gymnases	104	173	157
Lycées scientifiques	96	88	81
Instituts magistraux	32	236	196
Instituts professionnels	31	239	399
Instituts techniques commerciaux	149	346	248
Instituts pour géomètres	4	72	94
Instituts techniques industriels	9	83	77
Instituts techniques agricoles	-	16	41
Instituts techniques féminins	2	36	23
Divers	3	17	15
Totaux	3 020	2 569	5 484

III. 2. 4. Enseignement du français dans les universités italiennes en 1962 (sauf Rome)

Universités	Facultés	Professeurs	Lecteurs français	Assistants	Chargé de cours	Étudiants inscrits
Florence	Lettres	1	1	1		200 à 250
	Magistère ⁸	1	1	1		
Pavie			1		1	20
Venise	Lettres	1	1	3		355
	Économie					80 à 90
Messine	Lettres		1	1	1	
	Magistère		1	1	1	
	Économie				1	
	Sciences politiques				1	
Trieste	Lettres		1		1	33
	Magistère		1		1	41
	Économie		2	3		110
Padoue	Lettres		1	4	1	
	Sciences politiques			1		
Catane	Lettres		1	3	1	145
	Magistère		1	2	1	750
	Économie				1	396
	Sciences politiques		1	2	1	52
Bologne	Lettres			3	1	300 à 400
	Magistère			3	1	500 à 600
	Économie			2	1	
Milan	Lettres	1	1	2	1	110
	Économie	1		5		700
Milan (université catholique)	Langues et magistère		1	3	1	500
	Lettres	1	1	1	1	60
	Économie				2	1 000
Cagliari	Magistère		1	3	1	460
Naples	Lettres	1 (chaire vacante)		2	1	
	Sciences politiques		1			150-200
	Institut universitaire oriental	1 (chaire vacante)	1	4	1	1 022
	Institut universitaire			1	1	50

⁸ Ces facultés préparent les professeurs de l'enseignement secondaire.

	naval					
Pise	Lettres	1	1			80
	Économie			2	1	180
	École normale supérieure				1	20
Parme	Économie	1	1	2		415
Turin	Lettres	1	2	3		95
	Magistère	1	2			200 à 250

Source : AD, service culturel de l'ambassade de France à Rome, vol. 305.

III. 3. La littérature italienne en France

III. 3. 1. Nombre de livres italiens traduits

1959	67
1960	68
1961	86
1962	73
1963	77
1964	113
1965	95
1966	76
1967	69
1968	122
1969	121

III. 3. 2. Nombre de romans italiens traduits

1958	28
1959	36
1960	23
1961	30
1962	30
1963	26
1964	36
1965	31
1966	24
1967	29
1968	24
1969	25

III. 4. Le cinéma italien en France

III. 4. 1. Répartition annuelle par nationalité des nouveaux films étrangers doublés en français(1960-1968)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Films américains	97	95	98	91	93	97	85	83	94
Films britanniques	35	20	24	20	32	38	31	42	30
Films italiens	25	34	48	53	52	58	52	47	74
Films allemands	37	15	16	5	12	13	8	6	7
Autres	19	13	28	31	26	28	25	18	27

III. 4. 2. Nombre de coproductions bipartites à minorité française exploitées par année en France (1960-1968)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Italo-françaises	20	32	32	20	21	19	20	17
Germano-françaises	4	-	5	8	3	7	8	2
Hispano-françaises	1	1	1	3	1	2	-	1
Autres			1	-		2	1	

III. 4. 3. Répartition des spectateurs par nationalité des films (1958-1968)

%	Films français	Films américains	Films italiens	Films britanniques	Films allemands	divers
1958	48,64	30,44	3,5	6,43	4,16	6,83
1959	49,53	31,56	2,97	5,23	4,89	5,82
1960	51,21	23,46	4,36	5,5	5,28	5,19
1961	51,18	27,57	6,17	4,48	4,67	5,93
1962	50,9	29,56	6	3,05	3,42	7,07
1963	48,77	30,69	7,18	3,81	2,36	7,19
1964	48,8	30,4	7,25	5,78	1,88	5,89
1965	52,57	29,96	5,955	7,765	1,46	5,29
1966	51,01	28,07	6,42	7,76	1,64	5,07
1967	52,17	27,55	6,69	6,48	1,18	5,93
1968	50,09	26,23	8,69	6,1	2,82	5,4

III. 4. 4. Classement des films par nombre d'entrées au cours de la première saison d'exploitation⁹

Nombre d'entrées	Titres ¹⁰	Réalisateurs	Genre	Année d'exploitation (date de sortie)	Classement films de la saison (nombre entrées)	Nombre d'entrées jusqu'en 1999 ¹¹
+ 600 000	<i>Dolce Vita</i>	F. Fellini		1959-1960 (mai 1960)	4 (681 211)	2 934 425
+ 400 000	<i>Divorce à l'italienne</i>	P. Germi	C	1961-1962 (juin 1962)	8 (490 919)	1 805 157
	<i>Le Guépard</i>	L. Visconti		1962-1963 (juin 1963)	8 (473 463)	3 649 498
	<i>Don Camillo Monseigneur</i>	C. Gallone	C	1961-1962 (dec. 1961)	12 (450 654)	4 280 338
+ 300 000	<i>Le Lit conjugal</i>	M. Ferreri	C	1962-1963 (juin 1963)	12 (387 918)	1 374 282
	<i>Rocco et ses Frères</i>	L. Visconti		1960-1961 (mars 1961)	18 (316 314)	2 169 890
	<i>La Tempête</i>	A. Lattuada		1958-1959 (mars 1959)	26 (303 639)	2 924 813
	<i>La Mégère apprivoisée</i>	F. Zeffirelli		1967-1968 (sept. 1967)	n.c	1 557 844
+ 200 000	<i>Anna de Brooklyn</i>	C. Lastricati V. De Sica	C	1958-1959 (nov. 1958)	26 (278 734)	2 454 019
	<i>Sodome et Gomorrhe</i>	S. Leone	P	1962-1963 (nov. 62)	39 (248 460)	1 613 851
	<i>La Nuit</i>	M. Antonioni		1960-1961 (fév. 1961)	25 (253 685)	1 053 147
	<i>La Ciociara</i>	V. De Sica		1960-1961 (mai 1961)	28 (241 445)	2 024 049
	<i>Mariage à l'italienne</i>	V. De Sica	C	1964-1965 (dec. 1964)	41 (229 225)	1 162 929
	<i>Les Poupées</i>	D. Risi,	C	1964-1965	42 (228 633)	801 679

⁹ Statistique comprenant les résultats d'exclusivité réalisés par les films projetés au cours d'une saison cinématographique à Paris et dans sept villes-clé (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Strasbourg et Toulouse). Les résultats pour la saison 1965-1966 sont manquants.

¹⁰ En italique les coproductions italo-françaises.

¹¹ Sur toute la France. Cf. S. SIMSI, *Ciné-passions. 7^e art et industrie de 1945 à 2000*, Paris, éd. Dixit, 2000.

		L. Comencini M. Bolognini F. Rossi		(juillet 1965)		
	<i>Vénus impériale</i>	J. Delannoy	P	1962-1963 (avril 1963)	43 (223 962)	1 453 518
	<i>L'Avventura</i>	M. Antonioni		1960-1961 (sept. 1960)	34 (215 076)	870 397
	<i>Les Travaux d'Hercule</i>	P. Pietro	P	1959-1960 (avril 1959)	41 (207 517)	2 917 106
+ 150 000	<i>Nuits d'Europe</i>	A. Blassetti		1959-1960 (oct. 1959)	54 (185 747)	1 670 396
	<i>Kapo</i>	G. Pontecorvo		1960-1961 (avril 1961)	44 (182 945)	1 677 779
	<i>Les Garçons</i>	M. Bolognini	C	1960-1961 (janv. 1961)	55 (159 358)	615 211
	<i>Salammbô</i>	S. Grecio	P	1959-1960 (mars 1960)	76 (158 469)	1 981 665
	<i>Carthage en Flammes</i>	C. Gallone	P	1959-1960 (mars 1960)	77 (156 709)	1 555 806
	<i>Le Général de la Rovere</i>	R. Rossellini		1959-1960 (nov. 1959)	78 (154 790)	1 259 518
+ 100 000	<i>Don Camillo en Russie</i>	L. Comencini	C	1965-1966 (déc. 1965)	(187 115)	2 424 200
	<i>Les Nuits du monde</i>	L. Vanzi		1960-1961 (janvier 1961)	57 (148 959)	1 060 401
	<i>La Terreur des barbares</i>	C. Campogalliani	P	1959-1960 (déc. 1959)	91 (142 538)	1 834 752
	<i>Annibal</i>	C.L. Bragaglia	P	1959-1960 (mai 1960)	99 (135 733)	1 655 440
	<i>La Bataille de Marathon</i>	J. Tourneur	P	1960-1961 (sept. 1960)	67 (133 332)	1 808 933
	<i>Le Géant de la Vallée des Rois</i>	C. Campogalliani	P	1960-1961 (mars 1961)	68 (132 733)	1 652 170
	<i>La Grande Guerre</i>	M. Monicelli	C	1959-1960 (mai 1960)	101 (132 021)	978 000
	<i>La Novice</i>	A. Lattuada	C	1960-1961 (mars 1961)	70 (130 902)	689 556
	<i>David et</i>	R. Pottier	P	1960-1961	73 (124 613)	1 734 257

<i>Goliath</i>	F. Baldi		(août 1960)		
<i>ça c'est passé à Rome</i>	M. Bolognini	C	1960-1961 (janv. 1961)	76 (121 816)	507 997
<i>Le Secret du chevalier d'Eon</i>	J. Audry	P	1959-1960 (janv. 1960)	122 (119 459)	1 377 766
<i>Femme d'un été</i>	G. Franciolini		1958-1959 (juin 1959)	119 (119 883)	854 580
<i>Le Bon, la brute et le truand</i>	S. Leone	W	1967-1968	n.c	6 308 276

III. 4. 5. Un film à succès : La Dolce Vita (affiche)



III. 5. Les intellectuels français et l'Italie

III. 5. 1. Thèses sur l'Italie soutenues dans les universités françaises (1958-1969)¹²

Littérature et philosophie

LELIEVRE Renée, *Le Théâtre dramatique italien en France 1855-1940*, Thèse lettres, Paris, 1959, 652p.

JONARD Norbert, *Giuseppe Baretti (1719-1789)*, Thèse Lettres, Paris, 1963.

VETOE Odile, *Claudel et Dante*, Thèse, Université de Paris, Lettres, 1963.

ANTONETTI Pierre, *Francesco de Sanctis (1817-1883)*, Thèse, Lettres, Paris, 1964.

RUGGIERO Ortensia, *Valéry Larbaux et l'Italie*, Thèse, Lettres, Paris, 1964.

MISAN Jacques, *Les Lettres italiennes dans « le Globe » et la presse littéraire française (1815-1834)*, Thèse, 3^e cycle, Aix, 1965.

SILVA Sergio, *Essai critique et historique sur la « Vie de Rossini » par Stendhal*, Thèse, Grenoble, Lettres, 1967.

BERNARD André, *Pédagogie, théorie et pratique de l'éducation chez Antonio Rosmini*, Thèse, 3^e cycle, Philosophie, Grenoble, 1967.

DUSSARAT Jacqueline, *Benvenuto Cellini, héros de la Renaissance*, Thèse, 3^e cycle, Littérature comparée, Grenoble, 1967.

AMODEO Maria, *Ettore della Rochetta, critique de la littérature française contemporaine*, Thèse, Paris, Lettres, 1967.

FRANCHI Pierre, *Quarante ans d'histoire italienne à travers l'œuvre de Vitaliano Brancanti, 1914-1954*, Thèse, 3^e cycle, Lettres, Aix, 1967.

FERNANDEZ Dominique, *L'Échec de Pavese*, Thèse, lettres, Paris, 1968.¹³

MARTIN Henriette, *Guido Gozzano, 1883-1916*, Thèse, lettres, Paris, 1968.

Histoire de l'art

HUBERT Gérard, *La Sculpture dans l'Italie napoléonienne*, Thèse, Lettres, Paris, 1964.

CHRISTOFLE Anne-Marie, *La part du paysage dans l'œuvre des peintres d'Italie du I^{er} siècle à la fin du settecento*, Thèse, Toulouse, Lettres, 1964.

QUINSAC Annie Paule, *Les Origines du divisionnisme italien*, Thèse 3^e cycle, Lettres, Paris, 1968.

¹² Relevé établi à partir de la *Bibliographie de la France*.

¹³ Thèse complémentaire : Le Mythe de l'Amérique chez les intellectuels italiens de 1930 à 1950.

Histoire moderne et contemporaine

BOUDARD René, *Gênes et la France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1748-1797)*, Thèse, Lettres, Paris, 1962.

TENENTI Alberto, *Cristoforo Da Canal, la marine vénitienne avant Lépante*, Thèse 3^e cycle, , Paris, 1962 .

.

BEC Christian, *Les Marchands écrivains, affaires et humanismes à Florence, 1375-1434*, Thèse, Lettres, Paris, 1967.

MINERBI Sergio, *La Politique italienne en Palestine de 1914 à 1920*, Thèse, université Paris, Lettres, 1967.

GALLO Max, *L'Étude des méthodes et de résultats de la propagande et de l'information de l'Italie fasciste dans l'immédiate avant-guerre (1933-1939)*, Thèse 3^e cycle, Lettres, Nice, 1968.

DAVICO Rajalba, *Le Piémont napoléonien, aperçu sur les origines économiques du Risorgimento italien*, Thèse 3^e cycle, Lettres, Paris, 1968.

CARLES Pierre, *L'Organisation militaire du royaume de Naples sous les rois français Joseph et Joachim, 1806-1815*, Thèse, Lettres, Paris 1969.

Géographie

ROCHEFORT Renée, *Travail et travailleurs en Sicile. Étude de géographie sociale*, Thèse, Lettres, Lyon, 1961.

GABERT Pierre, *Les Plaines occidentales du Pô et leur piedmonts. Étude morphologique*, Thèse, Lettres, Paris, 1962.¹⁴

FAIDUTTI-RUDOLPH Anne-Marie, *L'Immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, Thèse, Lettres, Paris, 1965.

HERMITTE Jean-Émile, *L'Économie industrielle des rivages méditerranéens entre Toulon et la Spezia*, Thèse, Lettres, Paris, 1965.

DESPLANQUES Henri, *Campagnes ombriennes, contribution à l'étude des paysages ruraux en Italie centrale*, Thèse, Lettres, Paris 1969.

Droit

GOULET Jean-Marie, *La Condition juridique de l'enfant adultérin en droit italien*, Thèse, Droit, Aix, 1962.

LODIGIANI Giorgio, *Le Fondement et les sources du droit international dans la doctrine italienne*, Thèse Université de Paris, Droit, 1963.

RENOUX Claude, *La Théorie de l'imprévision en droit italien*, Thèse, droit, Aix, 1964.

BARBEY Michèle, *Application du traité de Latran entre l'Italie et le Saint-Siège*, Thèse, Droit, Paris, 1964.

¹⁴ Thèse complémentaire : Les industries de Turin. Étude de géographie économique et humaine.

DU HAUT CILLY Alain), *La Jurisprudence de la commission de conciliation franco-italienne*, Thèse, Droit, Paris, 1964.

SEMAL Marie-Joséphé, *L'Intervention judiciaire dans le contrôle des sociétés de capitaux e droit italien*, Thèse, Droit, Paris, 1964.

ESCARRAS Jean-Claude, *L'Unité de juridiction en droit comparé, les expériences belge et italienne*, Thèse, Droit, Aix, 1967.

SUDAKA Adrien, *L'Instruction du procès civil italien par le juge instructeur*, Thèse, Paris, Droit, 1969.

Sciences politiques

DESCAMPS DE GRAGELONE Henri, *La Démocratie chrétienne et le MRP*, Thèse, Droit, Bordeaux, 1961.

GODECHOT Thierry, *Le Parti démocrate chrétien italien*, Thèse, Droit, Toulouse, 1961.

CHAUSSERIAUD Jean-Paul, *Le Parti démocrate chrétien italien*, Thèse, Bordeaux, 1962.

BIBES Geneviève, *L'Italie et le monde arabe*, Thèse 3^e cycle, Paris, Lettres, 1962.

PALAZOLLI Claude, *Les Régions italiennes, contribution à l'étude de la décentralisation politique*, Thèse, Droit, Grenoble, 1964.

RANDOING Maurice, *Le Président de la République italienne*, Thèse, Droit, Lyon, 1966.

THOMAS Michèle, *Antonio Gramsci, biographie culturelle et politique, l'Ordine nuovo et l'après-guerre, 1919-1920 Le problème de l'hégémonie du prolétariat dans « les cahiers de prisons »*. Thèse 3^e cycle, Sciences sociales du Travail, économie, Paris, 1969.

PIOTTE Jean-Marc, *La Pensée politique de Gramsci*, Thèse 3^e cycle, Lettres, Nanterre, 1969.

Économie

STALDER Joseph, *Le retard économique de l'Italie du Sud et la politique de développement du gouvernement après la seconde guerre mondiale*, Thèse, Université de Paris, droit, 1960.¹⁵

DUCOULOUX Claude, *Les sociétés d'économie mixte en Italie et en France*, Thèse, Droit, Bordeaux, 1961.

DAVID Marie-Gabrielle, *L'Expérience italienne de politique régionale*, Thèse 3^e cycle, Économie régionale, Poitiers, 1969.

¹⁵ Doctorat de l'université

III. 5. 2. La recherche géographique française et Italie (1958-1969)

Sur l'ensemble de l'Italie

GEORGE Pierre, *Géographie de l'Italie*, Paris, PUF, 1967.

PARDÉ M., « Les crues de novembre 1966 en Italie », *Annales de géographie*, n°2, 1968, p. 187-193.

SERONDE Anne-Marie, « La population italienne de 1951 à 1961 », *Revue Méditerranée*, n°1, 1964, p. 85-88.

ROCHEFORT Renée, « Le rôle des métropoles dans l'urbanisation de l'Italie », *Information géographique*, n°3, 1964, p. 102-108.

DESPLANQUES Henri, « Les Italiens dans le Nord de la France », *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, n°4, 1961, p. 5-20.

ROCHEFORT Renée, « Sardes et Siciliens en dans les grands ensembles de charbonnages de Lorraine », *Annales de géographie*, n°3, 1963, p. 93-115.

MOGILEWSKI Henri, « La main-d'œuvre italienne dans le bâtiment dans la région parisienne », *Acta géographica*, n°42, juin 1962, p. 13-18.

FAIDUTTI-RUDOLPH Anne-Marie, *L'Immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, Gap, Editions Ophrys, 2 vol. 1964.

ROCHEFORT Renée, « Valeur de la production agricole en Italie, ses enseignements géographiques », *Revue de Géographie de Lyon*, n°2, 1964, p. 93-115.

ROCHEFORT Renée, « À propos de l'histoire du paysage agraire italien », *Revue de géographie de Lyon*, n°3, 1964, p. 183-195.

DESPLANQUES Henri, « La culture mixte italienne, essai d'interprétation », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, octobre-novembre 1958, p. 23-37.

DESPLANQUES Henri, « La lutte contre l'érosion des sols en Italie », *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, n°2, 1959, p. 14-25.

DESPLANQUES Henri, « Les exploitations rurales en Italie », *Information géographique*, n°2, 1964, p. 65-77.

FAIDUTTI-RUDOLPH Anne-Marie, « L'essor récent des industries chimiques italiennes », *Revue de Géographie de Lyon*, n°1, 1960, p. 49-64.

MALEZIEUX Jacques, « La sidérurgie italienne », *Information géographique*, n°5, 1964, p. 191-205.

DALMASSO Etienne, « L'industrie électrique en Italie », *Annales de géographie*, n°4, 1962, p. 450-461.

CHARDON M., « L'électricité en Italie », *Revue Méditerranée*, n°4, 1968, p. 323-333.

DALMASSO Etienne, « Aspects de la géographie du flux monétaire, application à l'Italie », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, mai-juin 1966, p. 12-20.

HERMITTE Jean Émile., « Marines et chantiers d'Italie », *Information géographique*, n°2, 1968, p. 64-68.

HERMITTE Jean Émile, « L'appareil portuaire italien », *Information géographique*, n°1, 1969, p. 13-26.

SERONDE Anne-Marie, « Les grands ports de commerce italiens en 1962 », *Information géographique*, n°3, 1964, p. 93-101.

HERMITTE Jean Émile, « Le tourisme étranger en Italie et ses enseignements », *Revue Méditerranée*, n°4, 1961, p. 3-22.

Italie du Nord

JANIN Bernard, *Une Région Alpine originale : le Val d'Aoste, tradition et renouveau*, Grenoble, Imprimerie Allier, 1968, 593 p.

BILLAULT M., « Les orages d'été dans la plaine du Pô », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 301-302, novembre-décembre 1961, p. 209-227.

GABERT Pierre, « Une tentative d'évaluation du travail de l'érosion sur les massifs montagneux qui dominent la plaine du Pô », *Revue de Géographie alpine*, n°4, 1960, p. 593-606.

GABERT Pierre, *Les Plaines occidentales du Pô et leurs piedmonts, étude morphologique*, Gap, Imprimerie Louis-Jean, 1962, 532 p.

CHARDON Michel, « Une moyenne montagne calcaire des Alpes italiennes, le massif Monte Ferrante-Presolana », *Revue Méditerranée*, n°4, 1966, p. 281-294.

CHARDON Michel, « Le replat de Barzio, importance et glaciation Günz », *Revue Méditerranée*, n°1, 1969, p. 47-62.

CHARDON Michel, « Problèmes de la tectonique sur les abords de la Presolana », *Revue de Géographie alpine*, n°2, 1968, p. 249-263.

FEL A., « Les montagnes de Ligurie, essai sur la formation d'un relief », *Revue de Géographie alpine*, n°3, 1962, p. 311-377.

FAIDUTTI-RUDOLPH Anne-Marie, « L'émigration et la résistance démographique au pays bergamasque », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 15-25.

BILLET J., « La clé de la circulation dans les Alpes centrales : les tunnels routiers du Saint-Gothard et du San Bernardino », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1967, p. 195-205.

CASTELA P., « Une nécessité économique : le percement du tunnel frontalier du col de la Croix dans le massif du Viso », *Revue de Géographie alpine*, n°4, 1964, p. 685-699.

CHAMUSSY H., « Circulation transalpine et villes de pied de col : Briançon, Modane, Suse, Aoste, Martigny, Brigue, Domodossola », *Revue de Géographie alpine*, n°3-4, 1968, p. 425-467.

CHAMUSSY H., « Les relations routières franco-italiennes dans les Alpes du Nord », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1967, p. 105-129.

JANIN Bernard, « Les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Grand St-Bernard, les perspectives de leur ouverture pour la Vallée d'Aoste », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1962, p. 87-120.

JANIN Bernard, « Le trafic routier du Grand St-Bernard », *Revue de Géographie alpine*, n°3, 1965, p. 435-448.

JANIN Bernard, « Le tourisme dans les grandes alpes italiennes : Breuil, Cervinia et Valtourmanche », *Revue de Géographie alpine*, n°2, 1964, p. 211-264.

CHABERT L., « Un exemple de réussite touristique : Nova Levante dans les Alpes dolomitiques », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1967, p. 105-128.

CHARDON Michel, « Bergame, étude d'une ville à l'aide de statistiques récentes », *Revue Méditerranée*, n°3, 1967, p. 197-210.

- GABERT Pierre, « L'immigration italienne à Turin », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 276-277, juin-juillet 1958, p. 30-45.
- GABERT Pierre, « Settimo Torinese : naissance d'une banlieue industrielle de Turin », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 294-295, novembre-décembre 1960, p. 143-156.
- GABERT Pierre, *Turin, ville industrielle, étude géographique des industries de Turin*, Paris, PUF, 1964, 314 p.
- GEORGE Pierre, « Observations sur la population de l'agglomération milanaise », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 276-277, juin-juillet 1958, p. 24-29.
- DALMASSO Etienne, « Problèmes de transport dans la région milanaise », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 39-51.
- DALMASSO Etienne, « Aspects du peuplement de la région milanaise », *Revue Méditerranée*, n°3, 1966, p. 343-355.
- CLAVAL Paul, « Le réseau urbain de la Vénétie », *Revue de Géographie de Lyon*, n°4, 1964, p. 247-271.
- CLAVAL Paul, « Le Piémont, réflexion sur la formation d'une région », *Revue Méditerranée*, n°4, 1969, p. 383-408.
- COULET L., « Un élément de l'aire métropolitaine de Bologne, Casalecchio di Reno », *Revue Méditerranée*, n°4, 1966, p. 313-341.
- GABERT Pierre, « Le port de Ravenne et sa zone industrielle », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 67-82.
- BOUTHIER M., « Un aspect de la « terre ferme » vénitienne : les industries de Porto Marghera et leur évolution », *Revue Méditerranée*, n°4, 1966, p. 261-279.
- PROST B., « Deux exemples de mise en valeur d'une région lagunaire : Lignano et Grado », *Revue de Géographie de Lyon*, n°1, 1967, p. 5-37.
- HERMITTE Jean Émile, « Le complexe de Sestri-Multedo et l'extension du port de Gênes », *Revue Méditerranée*, n°2-3, 1960, p. 33-48.
- HERMITTE Jean Émile, « L'aménagement routier des rivieras française et italienne », *Revue Méditerranée*, n°3, 1961, p. 65-92.
- HERMITTE Jean Émile, « Le trafic maritime italien en 1960 et les ports ligures », *Revue Méditerranée*, n°3, 1962, p. 47-52.
- HERMITTE Jean Émile, *L'Économie industrielle des rivages méditerranéens entre Toulon et La Spezia*, Gap, Ophrys, 1965, 437 p.
- HERMITTE Jean Émile, « Problèmes d'équipement ligure », *Revue Méditerranée*, n°2, 1967, p. 129-162.

Italie centrale

- DEMANGEOT Jean, *Géomorphologie des Abruzzes adriatiques*, Paris, Mém. et Doc. CNRS, 1965, 403 p.
- DEMANGEOT Jean, « Le climat du San Gesso », *Revue Méditerranée*, n°4, 1960, p. 95-132.
- DEMANGEOT Jean, « Le glacier rissien de Pietracamela », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 83-92.

- DEMANGEOT Jean, « Karst et volcanisme en Italie centrale », *Revue de Géographie alpine*, n°2, 1963, p. 361-367.
- PELLETIER Jean, « Le relief de l'Appennin », *Revue de Géographie de Lyon*, n°1, 1959, p. 89-111.
- PELLETIER Jean, « La Lunigiana, bassin charnière de l'Appennin septentrional », *Revue de Géographie de Lyon*, n°1, 1964, p. 97-111.
- FAIDUTTI-RUDOLPH Anne-Marie, « Le rôle économique et démographique de l'émigration dans l'Appennin toscan », *Revue de Géographie de Lyon*, n°3, 1958, p. 262-280.
- CAVET J., « La vieille campagne toscane et la crise : l'évolution rurale du Mugello depuis 1961 », *Revue de Géographie de Lyon*, n°4, 1967, p. 329-394.
- DESPLANQUES Henri, « Contribution à l'étude des paysages ruraux en Italie centrale : l'arbre fourrager », *Géographie et histoire agraires*, Nancy, 1959, p. 97-104.
- DESPLANQUES Henri, *Campagnes ombriennes*, Paris, A. Colin, 1969, 573 p.
- CLAVAL Paul, « La Versilia, une analyse de paysage », *Revue de Géographie de Lyon*, n°3, 1969, p. 229-250.
- GOSSEAUME E., « Pise, étude de géographie urbaine », *Revue Méditerranée*, n°2, 1969, p. 165-187.
- GOSSEAUME E., « Livourne, port industriel », *Revue de Géographie de Lyon*, n°2, 1969, p. 169-193.
- CHARRIER J.B., « L'organisation de l'espace dans une « aire métropolitaine » : le bassin de Florence-Pistoïa », *Annales de Géographie*, n°1, 1966, p. 55-83.
- SERONDE Anne-Marie, « Le rôle de l'industrie dans la vie de l'agglomération romaine », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 276-277, 1958, p. 47-60.
- SERONDE Anne-Marie, « Deux quartiers méridionaux de Rome », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 27-38.

Italie du Sud

- KAYSER Bernard, *Recherches sur les sols et l'érosion en Italie méridionale*, Lucanie, Paris, Sedes, 1961, 128 p.
- KAYSER Bernard, « L'érosion par franges en Lucanie », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 93-100.
- TOMAS F., « La formation d'un fossé méditerranéen : la vallée du Crati », *Revue de Géographie de Lyon*, n°2, 1966, p. 155-165.
- GUERENY P., « Recherches morphologiques sur le versant oriental du massif de a Sila », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 311-12, 1963, p. 29-40.
- COQUERY M., « Problèmes de développement et aspects nouveaux de l'industrialisation en Italie méridionale », *Comité Travaux historiques et scientifiques. Bulletin de Géographie*, 1963, p. 393-498.
- PONCET J., « Sous-développement et facteurs naturels, l'exemple du Mezzogiorno », *Revue Méditerranée*, n°1, 1969, p. 63-80.
- PONCET J., « La géographie et la lutte contre le sous-développement : Mezzogiorno et Tunisie », *Annales de Géographie*, n°1, 1968, p. 64-80.
- MEYRIAT J. (dir.), *La Calabre*, Paris, A. Colin, 1960, 331 p.

- COQUERY M., « Aspects démographiques et problèmes d'une ville « millionnaire », le cas de Naples », *Annales de Géographie*, n°5, 1963, p. 572-603.
- PONCET J., « Développement rural et structures coopératives du Mezzogiorno », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 357-358, novembre-décembre 1967, p. 17-28.
- LABASSE J., « L'industrialisation dans le Sud-est du Mezzogiorno, le triangle Bari-Brindisi-Tarente », *Annales de Géographie*, n°1, 1968, p. 14-36.
- ROCHEFORT Renée, « Les bas-fonds de Palerme », *Annales ESC*, n°2, 1958, p. 349-358.
- ROCHEFORT Renée, « Un pays de latifondo sicilien : le Corleone », *Annales ESC*, n°3, 1959, p. 441-460.
- ROCHEFORT Renée, « Le pétrole en Sicile », *Annales de Géographie*, n°1, 1960, p. 22-33.
- ROCHEFORT Renée, *Le Travail en Sicile*, Paris, PUF, 1961, 346 p.
- ROCHEFORT Renée, « Sicile 1962 : Développement et planification », *Revue Méditerranée*, n°1, 1963, p. 53-66.
- TAILLEFER-B. KAYSER, « En Sicile », *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°1, 1960, p. 63-83.
- LE LANNOU M.-PELLETIER J., « Vieille et nouvelle Sardaigne, 42^e excursion géographique inter universitaire », *Annales de Géographie*, n°6, 1960, p. 561-583.
- LE PELLETIER Jean, *Le relief de la Sardaigne*, Mémoire et Documents de l'Institut d'Études Rhodaniennes, 3, Lyon, 1960, 484 p.
- BERGERON R., « Problèmes de la pastorale en Sardaigne », *Revue de Géographie de Lyon*, n°4, 1967p. 311-328 et n°4, 1969, p. 251-280.
- CHARPANTIER J., « L'organisation du marché du poisson en Sardaigne », *Revue Méditerranée*, n°2, 1967, p. 281-297.

III. 6. La presse française et l'Italie

III. 6. 1. Nombre d'articles sur l'Italie dans *Le Monde* (1958-1968)

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
281	307	256	193	380	345	491	337	395	322	461

III. 6. 2. Nombre des articles du *Monde* traitant des relations extérieures de la France par pays d'Europe occidentale (1958-1968)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Allemagne fédérale	110	103	118	100	219	395	337	168	224	110	140
Grande-Bretagne	56	91	68	41	77	78	62	93	98	92	30
Italie	36	62	23	25	27	24	58	51	39	36	20
Espagne	17	37	15	46	32	106	100	44	44	30	20
Belgique	20	22	11	15	11	22	25	19	41	29	10
Pays-Bas	2	19	7	15	3	21	15	7	11	13	9

III. 6. 3. Répartition par thèmes des articles sur l'Italie dans *Le Monde* (1958-1969)¹⁶

Thèmes	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Administration	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-
Agriculture	-	1	-	1	1		-	1	1	-	-	3
Armée	1	-	-	-	1	1	-	2		2	2	1
Automobiles	4	1	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aviation	1		1	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Cinéma ¹⁷		-	4	4	3	7	2	5	7	1	4	4
Communisme	10	6	9	17	17	18	38	22	-	-	-	-
Constitution	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Divers ¹⁸	47	51	36	23	48	44	39	28	26	25	40	70
Économie	8	7	3	9	18	13	48	22	15	10	33	67
Église	5	11	16	6	7	15	11	13	18	4	21	35
Élections	28	11	8	2	14	24	40	7	12	5	21	6
Énergie atomique	2	4	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Enseignement	1	1	1	1	2	-	3	-	9	7	78	40
Finances	7	4	3	-	2	4	20	-	7	14	5	29
Gouvernement	16	20	31	6	18	39	28	14	29	-	5	156
Marine	1	-	-	1	4	2	-	1	-	-	5	-
Politique extérieure	51	52	51	36	49	51	63	93	99	107	55	137
Politique intérieure	22	24	29	22	67	45	55	28	39	39	71	152
Population	-	-	1	-	2	-	2	-	-	-	-	-
Presse ¹⁹	1	-	4	3	9	4	7	7	7	10	11	23
Questions culturelles	-	1	-	1	4	4	5	2	16	21	18	46
Questions sociales	11	21	8	13	32	18	59	21	37	22	43	238
Relations avec la France	36	62	23	25	27	24	58	51	39	36	20	66
Sardaigne	-	-	1	1	3	2	-	1	-	8	4	9
Science	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sicile	-	20	8	10	10	22	6	-	5	-	4	6
Transports	-	-	-	-	-	-	-	6	8	4	-	-
Tribunaux	26	7	14	12	21	3	6	13	14	6	19	15
Val d'Aoste	3	3	-	-	-	4	-	-	7	-	-	-

¹⁶ Relevé suivant la nomenclature établie par le centre de documentation du journal *Le Monde*. Le décompte a été effectué dans les fichiers conservés à BDIC (Nanterre) pour les années 1959-1964, 1969 et à partir des index publiés pour les années 1958, 1965-1968.

¹⁷ Cette rubrique ne comporte pas les critiques de film.

¹⁸ Cette rubrique comporte notamment les articles portant sur la criminalité, les accidents naturels, les faits divers et le sport.

¹⁹ Y compris radio et télévision.

III. 6. 4. Répartition des articles dans *l'Observateur* par pays européen (1959-1969)²⁰

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
R.F.A.	21	11	18	19	16	17	15	15	16	14	11
Grande-Bretagne	27	15	13	12	14	17	15	5	5	7	4
Italie	13	11	9	12	14	16	10	6	3	8	10
Espagne	13	8	11	14	16	10	3	3	4	-	-
Belgique	7	3	7	1	8	6	4	2	-	4	1

III. 6. 5. Nenni à la une de *l'Observateur* (31 octobre 1963)



²⁰ Les pages culturelles (*L'Observateur littéraire*) ne sont pas prises en compte.

III. 7. Les institutions culturelles françaises en Italie


III. 7. 1. Subventions et dépenses de fonctionnement des centres culturels français en Italie (1960)

(en Lires)	Rome	Florence	Naples	Milan	Gênes	Turin	Palerme
Subventions	24 600 000	8 000 000	10 600 000	5 000 000	9 300 000	3 500 000	5 000 000
Rémunération personnel local	18 323 811	9 696 830	9 618 800	32 808 605	8 863 000	10 324 840	3 354 915
Frais de représentation	750 000	500 000	500 000	540 000	500 000	500 000	500 000
Frais de voyage et mission	720 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Frais d'administration et Bureau	3 000 000	1 100 000	950 000	4 500 000	1 000 000	1 350 000	700 000
Organisations d'examens	-	80 000	70 000	250 000	100 000	80 000	60 000
Bibliothèque	850 000	450 000	500 000	400 000	350 000	350 000	400 000
Manifestations culturelles	2 000 000	1 300 000	1 000 000	2 500 000	1 000 000	1 000 000	650 000
Dépenses d'enseignement	125 000	90 000	70 000	150 000	100 000	50 000	-
Loyer ou amortissement	6 700 000	-	-	5 192 892	-	5 120 000	1 402 500
Entretiens bâtiment	600 000	600 000	600 000	100 000	600 000	300 000	300 000
Achat et entretien de matériel	750 000	600 000	600 000	1 000 000	800 000	500 000	450 000
Chauffages	2 000 000	2 800 000	1 400 000	1 600 000	700 000	1 200 000	200 000
Contributions et assurances	100 000	300 000	310 000	135 000	150 000	100 000	150 000
Divers	-	8 170	56 200	57 527	37 000	25 160	11 509
Bourses d'études	-	75 000	75 000	-	-	-	-
TOTAL	35 918 811	17 800 000	15 950 000	49 434 024	14 400 000	21 100 000	8 378 924

Source : AEF, B. 56 992.

III. 7. 2. Publicité publiée dans la *Stampa* pour les cours de français du centre culturel français de Turin

CENTRE CULTUREL FRANCO-ITALIEN
TURIN - VIA DONATI 5 - TEL. 45.338 - 555.341



voulez - vous
écrire et parler
correctement
le Français?

700 élèves inscrits officiellement
en 1958

INSCRIVEZ-VOUS

CERTIFICAT D'ETUDES PRATIQUES DE FRANÇAIS de l'Université de Grenoble
Diplômes de l'ALLIANCE FRANÇAISE

Diplôme de Français Commercial	Cours Supérieur de Perfectionnement
Cours de Débutants	Conversation française
Club des MOINS-DE-15-ANS	
Cours de Français (6 à 16 ans)	Jardin d'Enfants

III. 7. 3. Répartition par profession des abonnés du centre culturel français de Rome

	1959-1960	1964-1965
Étudiants	768	1037
Avocats	27	26
Artistes	16	
Employés	156	333
Religieux	29	
Géomètres	5	
Électriciens	2	
Enseignants	167	267
Architectes	26	
Journalistes	15	
Traducteurs	12	
Commerçants	6	
Pilotes	3	
Menuisier	1	
Ingénieurs	32	
Médecins	24	28
Militaires	14	22
Diplomates-membres FAO	15	21
Industriels	4	
Mécaniciens	3	
Autres	304	

Source : AEF, B. 56 992.

III. 7. 4. Subventions accordées à des associations culturelles franco-italiennes (1960)

Villes	Associations	Montant en liras
Bari	Comité italo-français	100 000
Bologne	Association universitaire italo-française	40 000
Livourne	Association culturelle italo-française	90 000
La Spezia	Association culturelle italo-française	30 000
Milan	Ligue italo-française	10 000
	Cercle français	10 000
Modène	Association culturelle italo-française	20 000
Padoue	Club italo-français	60 000
Pise	Association culturelle italo-française	40 000
Parme	Association italo-française	40 000
Rapallo	Bibliothèque internationale	15 000
Rome	Groupe éducatif et sportif de St Louis de France	30 000
Syracuse	Association culturelle italo-française	20 000
Torre Pellia	Association Pro-Valli	25 000
Trapani	Association culturelle italo-française	40 000
Turin	Association universitaire italo-française	40 000
Venise	Association culturelle italo-française	130 000
Vérone	Cercle Italie-France	40 000
Vicence	Cercle Italie-France	40 000
TOTAL		850 000
Alliance française : Catane, Merano, Palerme, Potenza, Vogliera		110 000

III. 7. 5. Les membres de l'École française de Rome (1958-1968)

Année d'admission	Membres	Archéologie	Histoire antique	Histoire médiévale	Histoire moderne	Histoire de l'art
1958	Pierre Toubert			•		
	Florence Turiat					
	Hubert Zehnacker		•			
1959	Yves-Marie Bercé				•	
	Jean-Jacques Gloton					•
	Denise Joly		•			
	Charles Piétri		•			
	René Rebuffat	•				
1960	Bernard Barbiche				•	
	Robert Delort			•		
	Jean-Paul Morel		•			
1961	Jean-Marie Dentze	•				
	Ariane Ducrot					•
	Ginette Evrard		•			
	Michel Hayez			•		
	Christian Peyre	•				
1962	Philippe Braunstein			•		
	Bertrand Jestaz					
	Pierre Petitmengin		•			•
	Jean-Claude Richard		•			
1963	François Avril			•		
	Jean-René Gaborit					•
	Gérard Labrot				•	
	Roger Stuveras		•			
	André Tchernia		•			
1964	Maurice Aymard				•	
	André Balland	•				
	Pierre Botineau					
	Léon Pressouyre			•		
1965	Michel Balard			•		
	Claude Dagens			•		
	Geneviève Esnos					
	Christian Goudineau	•				
	Marc Reydellet			•		
	André Vauchez			•		
1966	Jacques Gascou		•			
	Danielle Gourévitch		•			

	Pierre Gros	•				
	Chantal Guttinger					
	Bruno Neveu				•	
1967	Jean Andreau	•				
	Azedine Beschouch ²¹	•				
	Bernard Bouloumié		•			
	Henri Bresc			•		
	Roger Hanoune	•				
	François-Charles Uginet				•	
1968	Yves De Kisch	•				
	Nicole Gotteri			•		
	Jean-Marie Paillet		•			
	Françoise-Hélène Pairault	•				
	Jean-Charles Picard			•		

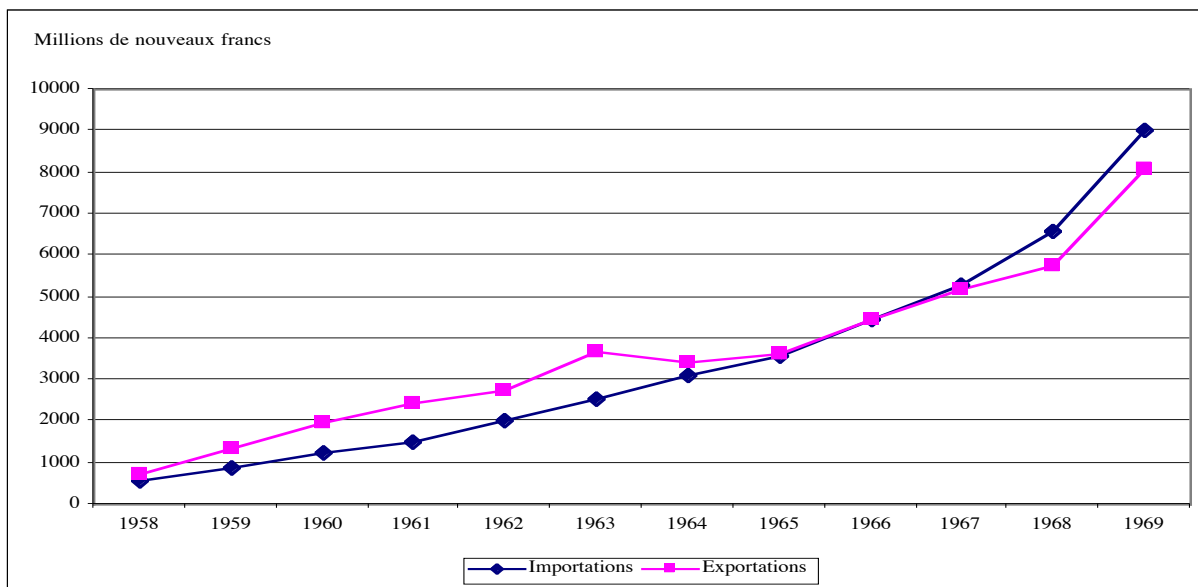
Source : Annuaire des membres de l'École française de Rome, EFR, Rome, 1975.

²¹ Membre étranger

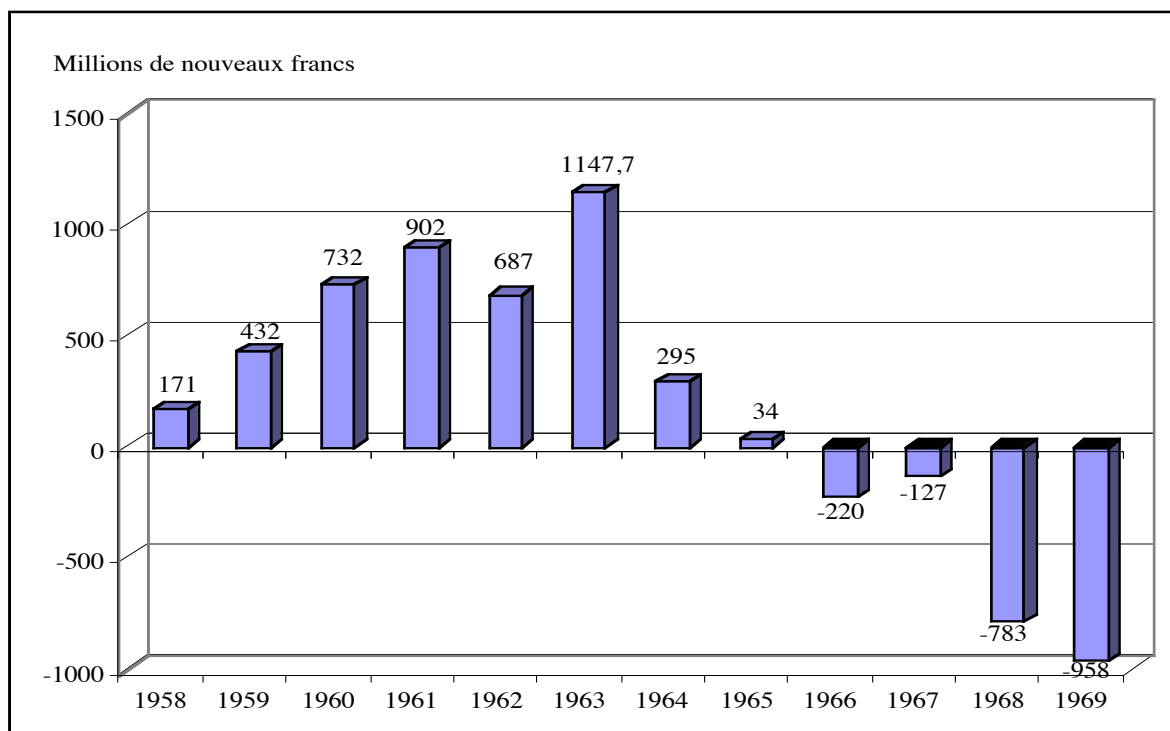
Annexe IV : **les relations économiques**

IV. 1. Les échanges commerciaux

IV. 1. 1. Évolution globale des échanges commerciaux (1958-1969)



IV. 1. 2. Évolution de la balance commerciale (1958-1969)



IV. 1. 3. Échanges commerciaux par secteurs de production et par catégories de produits 1958-1969 (en dizaine de nouveaux francs)

	Groupes de produits	1958		1959		1960		1961	
		Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Agriculture	Animaux vivants	-	548 417	14 963	4 191 249	882 156	7 495 715	492 127	3 955 947
	Viandes, poissons, volailles	255 177	1 432 793	518 304	3 788 147	682 066	5 132 709	932 659	3 141 784
	Produits laitiers	1 516 129	1 080 509	1 596 265	671 227	1 934 390	3 538 695	1 424 841	4 667 293
	Céréales et farines	981 323	656 200	2 164 244	870 501	1 245 451	2 456 365	1 220 620	15 331 221
	Fruits et légumes	7 085 757	124 630	13 305 489	237 977	18 389 463	321 008	14 777 891	906 807
	Vins et boissons	773 711	1 277 311	801 810	1 657 326	844 460	2 118 624	1 000 113	2 819 502
	Divers agricoles	1 376 260	1 781 727	2 027 163	2 742 124	2 416 341	3 267 330	3 127 327	4 065 486
Total agriculture		11 988 357	6 901 587	20 428 238	14 158 551	26 394 327	24 330 446	22 975 578	34 888 040
Énergie (Pétrole et divers)		1 962 666	4 083 704	5 479 407	2 709 212	7 556 910	3 832 016	4 584 297	4 669 372
Matières premières et produits bruts	Minerais et métaux non ferreux	951 937	1 757 396	1 160 401	2 345 282	1 381 036	5 039 125	2 066 619	6 239 549
	Minerais de fer	844 673	93 628	866 777	129 392	1 044 104	396 744	1 211 326	280 460
	Matières premières textiles et cuirs	211 844	2 087 268	544 015	4 157 011	839 235	5 788 749	1 207 699	7 110 466
	Bois bruts et sciés	126 341	1 851 644	239 844	3 062 163	333 555	5 071 305	474 768	6 014 214
Total matières premières et produits bruts		2 134 795	5 789 936	2 811 037	9 693 848	3 597 930	16 295 923	4 960 412	19 644 689
Demi-produits	Sidérurgie	7 261 403	22 569 512	7 560 761	48 653 332	8 575 020	63 352 107	4 431 205	70 268 466
	Demi-produits textiles	3 810 531	8 059 016	4 863 002	15 904 472	10 105 041	20 084 124	11 449 451	19 764 013
	Chimie	5 652 269	9 024 000	7 379 926	12 606 453	10 801 800	17 676 646	15 948 123	20 740 680
	Pâtes à papier	320 041	150 207	340 090	305 379	479 310	908 406	238 963	898 023
Total demi-produits		17 044 244	39 802 735	20 143 779	77 469 936	29 961 171	102 021 283	32 067 742	111 671 182
Biens d'équipement	Ouvrages en métaux	385 319	457 619	689 878	671 134	922 129	952 013	1 233 419	1 320 158
	M.T.P.S	-	115 511	-	43 010	12 965	76 630	7 178	61 976
	Matériel de précision	454 815	739 476	549 780	1 154 011	768 679	2 084 056	1 200 152	2 997 976
	Autres machines mécaniques	12 001 832	5 876 390	16 970 119	8 715 588	21 832 918	15 886 411	30 842 191	22 329 538
	Matériels électriques	984 576	1 284 362	1 162 629	2 363 608	1 966 069	4 434 508	3 413 485	6 357 145
	Avions et bateaux	966 228	268 347	4 790 363	998 683	6 346 254	5 918 206	7 022 343	10 535 257
Total biens d'équipement		14 792 770	8 741 705	24 162 769	13 946 034	31 849 014	29 351 824	43 718 768	43 602 050
Biens de consommation	Automobiles	2 362 405	1 394 192	5 676 434	5 240 291	9 827 412	9 490 140	19 320 156	11 202 741
	Textiles et cuirs	1 659 714	1 993 043	4 823 366	2 792 708	8 019 269	3 685 473	11 813 737	4 575 969
	Bois ouvrés et papiers	431 880	588 101	625 170	783 070	1 198 100	1 672 860	1 756 561	2 522 453
	Industries diverses	3 374 392	3 071 885	4 658 433	4 536 609	6 200 784	5 731 724	9 575 575	6 807 118
Total biens de consommation		7 828 391	7 047 221	15 783 403	13 352 678	25 245 565	20 580 197	42 466 029	25 108 281
Autres divers		86 642	639 421	132 667	906 658	105 000	1 517 363	139 367	1 590 439
TOTAL		55 837 865	73 006 309	88 941 300	132 236 499	124 709 877	197 929 092	150 912 193	241 174 053

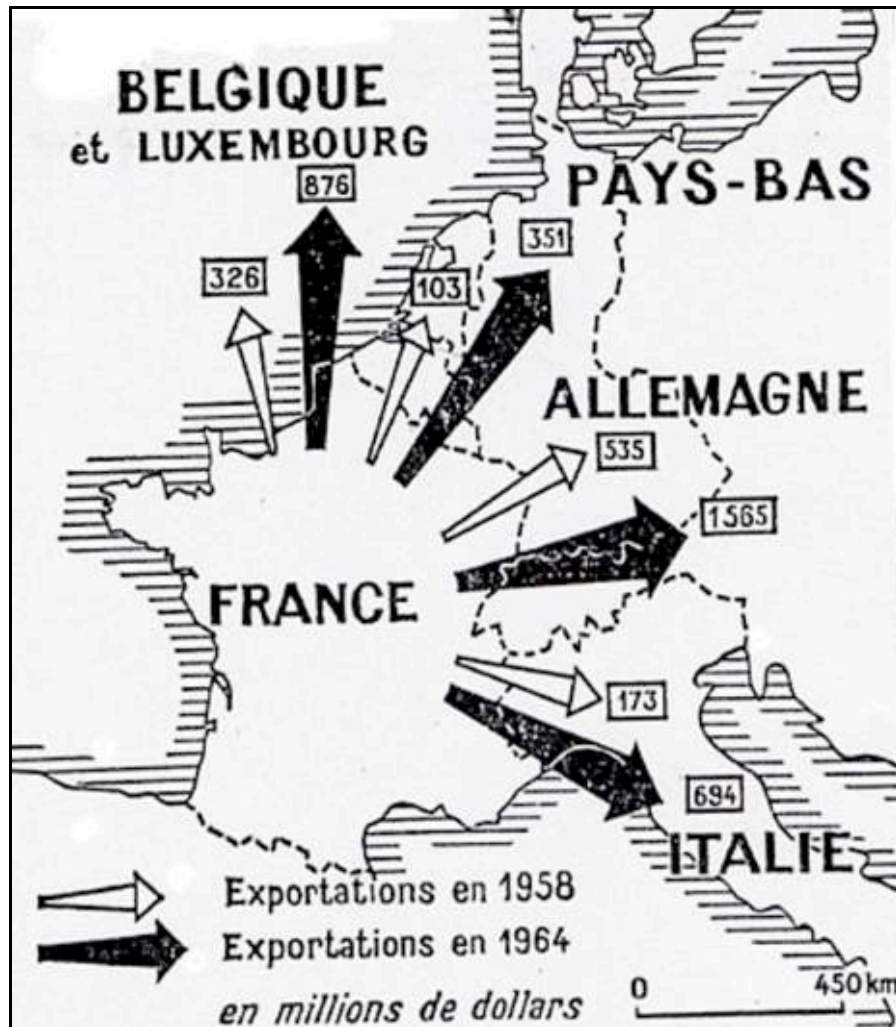
	Groupes de produits	1962		1963		1964		1965	
		Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Agriculture	Animaux vivants	118 500	542 400	231 700	11 120 700	744 900	13 464 200	38 500	13 198 800
	Viandes, poissons, volailles	941 800	2 300 900	1 389 100	2 989 800	2 148 900	3 225 500	2 958 500	2 796 000
	Produits laitiers	2 084 200	1 995 200	2 225 100	9 870 300	2 861 300	8 351 300	3 985 900	14 272 700
	Céréales et farines	1 383 300	6 262 700	3 558 000	7 369 800	4 044 800	21 019 200	11 283 300	22 891 400
	Fruits et légumes	21 935 700	1 380 900	17 419 100	1 199 600	19 937 200	1 953 800	21 662 100	6 324 200
	Vins et boissons	1 226 500	5 152 100	1 453 200	5 745 000	1 983 400	4 053 800	2 105 800	4 242 400
	Divers agricoles	4 382 400	5 254 800	5 082 300	16 173 400	5 090 700	17 228 500	5 591 500	15 621 600
Total agriculture		32 072 400	27 773 000	31 358 500	54 468 600	36 811 200	69 296 300	47 625 600	79 347 100
Énergie (Pétrole et divers)		4 009 200	3 870 000	3 625 800	3 596 300	7 846 800	3 567 200	8 405 800	2 635 100
Matières premières et produits bruts	Minerais et métaux non ferreux	3 009 200	7 878 100	3 788 900	9 063 700	6 036 100	7 441 600	6 650 600	10 905 000
	Minerais de fer	1 078 700	305 200	434 500	438 700	516 000	394 700	1 523 500	376 500
	Matières premières textiles et cuirs	1 335 000	7 475 100	1 639 600	8 435 200	2 138 400	7 839 700	1 342 700	10 503 600
	Bois bruts et sciés	628 700	6 018 100	809 600	7 503 900	995 200	7 683 300	1 776 800	5 489 700
Total matières premières et produits bruts		6 051 600	21 676 500	6 672 600	25 441 500	9 685 700	23 359 300	11 293 600	27 274 800
Demi-produits	Sidérurgie	6 087 000	71 074 000	9 155 900	81 040 000	15 379 700	72 792 000	22 388 700	75 377 900
	Demi-produits textiles	14 793 600	23 532 300	22 854 200	30 599 200	26 927 600	29 557 100	24 320 400	25 865 000
	Chimie	22 121 400	26 878 100	28 164 500	35 587 000	35 016 700	41 038 500	39 645 700	48 901 500
	Pâtes à papier	71 400	869 600	73 000	914 100	126 000	1 338 200	113 600	2 043 500
Total demi-produits		43 073 400	122 354 000	60 247 600	148 140 300	77 450 000	144 725 800	86 468 400	152 187 900
Biens d'équipement	Ouvrages en métaux	1 766 600	1 780 300	2 810 800	2 006 600	3 740 900	1 761 700	4 448 400	1 802 500
	M.T.P.S	3 200	2 860 000	22 900	333 700	19 900	407 900	699 200	427 600
	Matériel de précision	1 803 700	3 665 500	2 476 100	4 520 000	2 930 900	4 270 000	3 931 100	4 790 900
	Autres machines mécaniques	44 299 000	27 134 900	51 711 200	35 237 800	59 469 500	27 612 000	71 877 800	23 468 600
	Matériels électriques	5 669 600	10 470 500	8 618 500	13 621 400	10 456 300	13 611 800	11 235 600	12 760 500
	Avions et bateaux	6 048 800	10 494 000	3 474 400	4 519 200	4 162 600	4 480 600	3 690 600	4 560 200
Total biens d'équipement		59 590 900	53 831 200	69 113 900	60 238 700	80 780 100	52 144 000	95 882 700	47 810 300
Biens de consommation	Automobiles	23 567 100	22 691 700	31 003 100	48 540 800	34 864 600	22 148 700	34 859 000	25 238 800
	Textiles et cuirs	17 629 700	6 563 200	26 769 700	9 401 400	34 110 000	9 609 900	32 109 500	9 734 900
	Bois ouvrés et papiers	2 469 700	3 548 000	3 878 900	4 545 200	4 589 900	4 388 100	6 822 400	3 892 900
	Industries diverses	15 934 300	9 203 000	21 335 400	12 421 000	26 682 900	11 579 500	34 658 300	12 099 200
Total biens de consommation		59 600 800	42 005 900	82 987 100	74 908 400	100 247 400	47 726 200	108 449 200	50 965 800
Autres divers		201 400	1 873 600	223 900	2 241 300	534 800	2 060 300	369 900	1 666 700
TOTAL		204 599 700	273 384 200	254 229 400	369 035 100	313 353 300	342 879 100	358 495 200	361 887 700

	Groupes de produits	1966		1967		1968		1969	
		Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Agriculture	Animaux vivants	64 300	10 401 700	92 100	18 051 800	106 100	29 193 100	1 209 200	40 718 100
	Viandes, poissons, volailles	1 291 400	5 299 000	2 206 600	8 985 700	4 098 900	11 524 400	5 336 100	10 034 200
	Produits laitiers	4 479 200	28 293 900	4 778 500	34 102 200	4 394 700	40 993 900	4 306 200	62 048 100
	Céréales et farines	5 809 800	16 610 500	6 193 700	17 672 400	8 209 000	25 845 800	6 202 400	36 796 300
	Fruits et légumes	29 443 500	3 704 600	29 635 300	2 890 400	27 344 200	3 061 900	37 547 100	5 692 400
	Vins et boissons	2 320 000	5 961 300	2 668 500	7 868 500	2 921 300	9 211 900	3 708 400	11 357 000
	Divers agricoles	6 738 400	19 573 700	6 743 900	22 618 600	9 397 700	24 943 200	15 998 100	39 013 800
Total agriculture		50 146 600	89 844 700	52 318 600	112 189 600	56 471 900	144 774 200	74 307 500	205 659 900
Énergie (Pétrole et divers)		22 107 300	1 734 100	25 554 400	2 913 200	25 793 300	4 768 800	30 826 800	7 730 200
Matières premières et produits bruts	Minerais et métaux non ferreux	13 139 100	22 653 500	9 051 200	15 621 400	12 308 200	15 791 000	15 770 200	19 534 400
	Minerais de fer	1 042 100	479 100	124 200	931 400	624 400	972 800	283 400	707 100
	Matières premières textiles et cuirs	2 461 600	14 049 900	2 021 800	13 021 400	3 010 700	14 047 100	3 598 800	18 078 200
	Bois bruts et sciés	3 271 400	6 159 400	5 292 900	6 212 700	6 679 500	5 432 500	9 979 200	5 820 400
Total matières premières et produits bruts		19 914 200	43 341 900	16 490 100	35 786 900	22 622 800	36 243 400	29 631 600	44 140 100
<i>Demi-produits</i>	Sidérurgie	28 926 700	77 014 200	36 087 700	97 985 400	44 073 400	91 255 800	57 693 300	119 816 600
	Demi-produits textiles	29 989 100	33 350 100	27 489 900	30 349 600	31 447 600	30 830 900	46 131 300	45 397 400
	Chimie	49 789 800	62 711 400	55 300 900	74 110 200	59 679 500	82 956 200	75 211 200	111 955 100
	Pâtes à papier	82 500	2 231 500	90 300	2 584 900	100 900	3 500 400	112 100	4 563 000
Total demi-produits		108 788 100	175 307 200	118 968 800	205 030 100	135 301 400	208 543 300	179 147 900	281 732 100
Biens d'équipement	Ouvrages en métaux	6 091 700	2 573 100	8 475 200	3 052 700	9 400 300	3 313 500	13 285 300	3 954 900
	M.T.P.S	176 800	574 200	119 500	300 900	382 000	345 800	549 900	417 100
	Matériel de précision	5 338 100	5 468 200	6 891 100	7 234 100	8 695 200	8 665 700	11 952 600	11 946 100
	Autres machines mécaniques	87 029 500	41 603 700	104 408 100	53 451 600	124 788 400	56 625 300	166 497 600	78 173 900
	Matériels électriques	14 820 200	15 935 600	16 804 300	17 835 000	20 882 300	20 194 600	31 867 800	34 247 500
	Avions et bateaux	3 033 200	5 098 800	5 132 900	3 966 800	5 286 500	5 842 500	3 919 700	4 274 700
<i>Total biens d'équipement</i>		116 489 500	71 253 600	141 831 100	85 841 100	169 434 700	94 987 400	228 072 900	133 014 200
Biens de consommation	Automobiles	49 313 600	29 991 300	58 370 900	37 385 200	94 781 700	44 346 300	120 375 300	71 815 100
	Textiles et cuirs	45 729 900	13 405 700	52 371 700	16 766 800	69 267 200	20 075 300	121 439 600	30 788 600
	Bois ouvrés et papiers	9 683 100	3 687 900	12 016 500	4 110 600	17 387 100	5 285 400	29 031 100	6 810 700
	Industries diverses	43 551 400	13 731 200	52 039 300	16 224 500	64 007 800	17 086 800	88 585 900	22 826 600
<i>Total biens de consommation</i>		148 278 000	60 816 100	174 798 400	74 487 100	245 443 800	86 793 800	359 431 900	132 241 000
Autres divers		489 500	1 867 500	477 900	1 529 900	577 400	1 214 500	671 900	1 792 100

TOTAL	466 213 200	444 165 100	530 439 300	517 777 900	655 645 300	577 325 400	902 090 500	806 309 600
--------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Source : Direction générale des douanes et droits indirects, *Tableau général du commerce extérieur*, Paris, Imprimerie nationale, 1958-1959 et *Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1960-1969.

IV. 1. 4. Le commerce de la France avec ses partenaires du Marché commun en 1958 et 1964



source : *Le Monde*, 19-20 septembre 1965

IV. 2. La balance des paiements

IV. 2. 1. Balance des paiements entre la France et l'Italie (en millions de nouveaux francs)²²

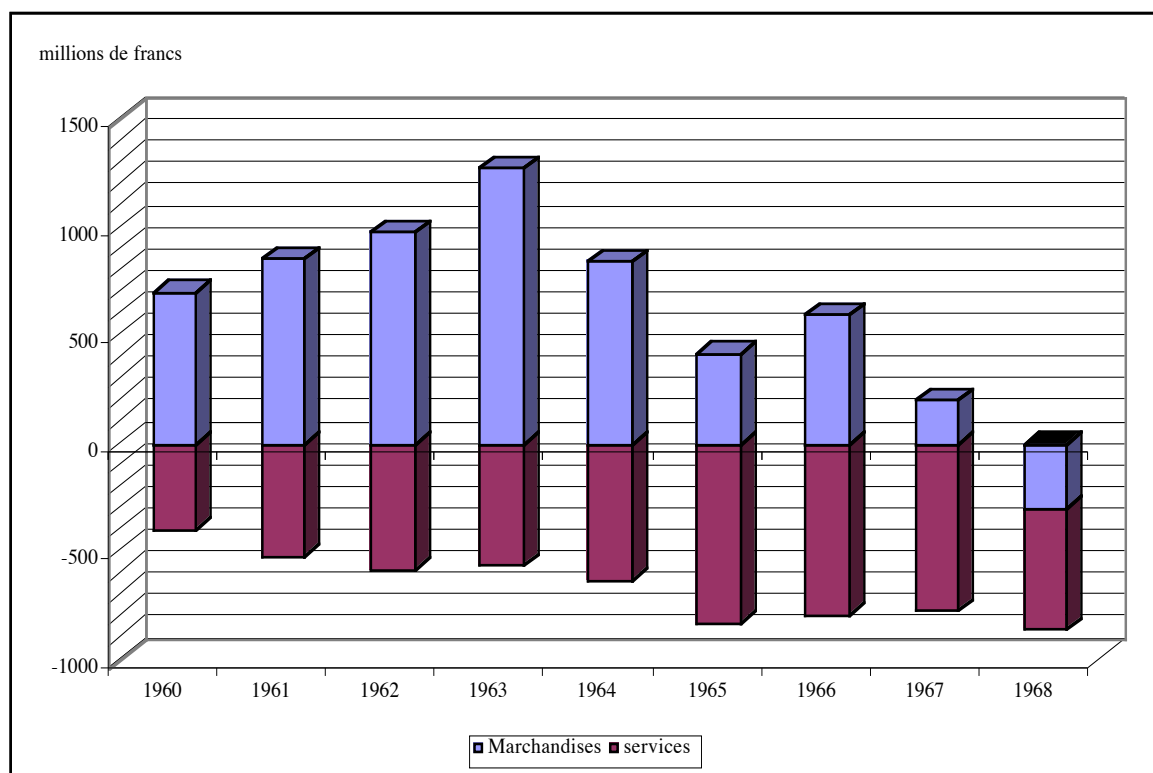
Titres-postes-rubriques	1960		1961		1962		1963	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits
I. Biens et services								
A. Marchandises	1 726,6	1 025,6	2 249,7	1 393	2 723,9	1 743,7	3 564,8	2 288,8
B. transports	35,6	54,7	55,9	66	50,4	68,8	51,4	79
1. Maritimes	17,5	49,8	30,8	57	28	55,9	26,3	58,8
2. Autres	18,1	4,9	25,1	9	22,4	12,9	25,1	20,2
C. Assurances	2,9	11	3,5	19,5	7	15,1	7,6	20,9
D. Voyages	88,1	299,7	116,2	467,8	135,3	478,5	168,1	488
E. Revenu du capital	23,6	3,5	22,7	8,3	28,5	10,6	23,6	12,4
F. Autres services	113,6	271,1	164,1	303	174	396,2	207,4	409,7
1. Revenus du travail	4,9	180,9	6,3	172,5	8,8	249,6	15,4	236,3
2. Revenus de propriété intellectuelle	28,4	12,7	37,9	18	32,1	16,7	57,5	27,3
3. Services divers	80,3	77,5	119,9	112,5	133,1	129,9	134,7	146,1
G. Gouvernements français	1,3	37,1	1,9	29,3	2,1	2,1	2,8	22,3
1. Intérêts des emprunts des placements publics	-	4,4	-	1,8	-	-	-	-
2. Contribution au frais de fonctionnement des organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Autres	1,3	32,7	1,9	27,5	2,1	2,1	2,8	22,3
H. Gouvernements des pays étrangers à la zone franc	13,2	2	16,2	5,4	10,1	2,1	10,9	1,9
Total des biens et services	2 004,9	1 704,7	2 630,2	2 292,3	3 131,3	2 736	4 036,6	3 323
Soldes des biens et services	300,2		337,9		395,3		713,6	
II. Prestations gratuites								
A. Secteur privé	6,4	10,9	6,9	14,3	13,2	13,5	12,7	14,1
B. Secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des prestations gratuites	6,4	10,9	6,9	14,3	13,2	13,5	12,7	14,1
Soldes prestations gratuites	-	4,5	-	7,4	-	0,3		1,4
III. Prêts à long terme et investissements								
A. Secteurs privé et bancaire	56,5	83,3	110,8	144,1	138,5	163,7	125,7	169,5
1. Résidents : investissements et désinvestissements en dehors de la zone franc	10,8	74,1	23,3	128,3	38	142,5	46,9	148,8
a) Prêts de plus d'un an	-	0,3	0,3	13,3	0,4	26,7	0,2	52,2
b) Investissements directs	0,6	72,8	19,4	112,6	9,9	71,7	11,3	47,5
c) Investissements en portefeuille	10,2	1	3,6	2,4	25,9	43,7	33,1	48,6
d) Autres investissements	-	-	-	-	1,8	0,4	2,3	0,5
2. Non-résidents : investissements et désinvestissements en France métropolitaine	45,7	9,2	87,5	15,8	100,5	21,2	78,8	20,7
a) Prêts de plus d'un an	14,5	0,7	28,7	5,1	41,6	7,4	17	8,5
b) Investissements directs	25,7	7,1	50,1	6	38,7	7	50,3	5,9
c) Investissements en portefeuille	5,5	1,4	8,7	4,7	20,2	6,7	11,5	6,3
d) Autres investissements	-	-	-	-	-	0,1	-	-
B. Secteur public	-	54,1	-	61	-	-	-	-
1. Investissements et désinvestissements public en dehors de la zone franc	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Emprunts et remboursements d'emprunts publics en dehors de la zone franc	-	54,1	-	61,6	-	-	-	-
Total des prêts et investissements	56,5	137,4	110,8	205,7	138,5	163,7	125,7	169,5
Soldes des prêts et investissements	-	80,9	-	94,9	-	25,2		43,8

²² Balance de base pour la France métropolitaine, excluant la balance des capitaux à court terme.

Titres-postes-rubriques	1964		1965		1966		1967		1968	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits
I. Biens et services										
A. Marchandises	3 584,1	2 740	3 715	3 299	4 458	3 862	4 760	4 559	5 134	5 436
B. transports	153,6	171,2	152	173	199	203	214	193	291	280
1. Maritimes	31,2	63,5	32	58	34	62	43	68	85	110
2. Autres	122,4	107,7	120	115	165	144	171	125	206	170
C. Assurances	8,7	20,3	13	24	17	16	24	21	32	33
D. Voyages	209,6	584,9	226	772	277	761	310	739	370	807
E. Revenu du capital	28,3	19,8	27	13	37	28	40	35	65	60
F. Autres services	219,8	437,4	249	505	265	560	357	708	188	266
1. Revenus du travail	12,3	226,8	13	261	10	289	13	287	22	63
2. Revenus de propriété intellectuelle	64,1	34,6	67	46	59	40	38	31	54	58
3. Services divers	143,4	176	169	198	196	231	306	390	112	145
G. Gouvernements français	1,6	28,3	2	30	2	34	1	26	7	40
1. Intérêts des emprunts des placements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Contribution au frais de fonctionnement des organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Autres	1,6	28,3	2	30	2	34	1	26	7	40
H. Gouvernements des pays étrangers à la zone franc	14,1	1,8	17	2	13	2	4	1	2	-
Total des biens et services	4 219,8	4 003,7	4 401	4 818	5 268	5 466	5 710	6 282	6 118	6 981
Soldes des biens et services	216,1			417		198		572		863
II. Prestations gratuites										
A. Secteur privé	12,6	15,1	19	25	20	29	18	24	47	334
B. Secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Total des prestations gratuites	12,6	15,1	19	25	20	29	18	24	47	337
Soldes prestations gratuites	-	2,5		6		9		6		290
III. Prêts à long terme et investissements										
A. Secteurs privé et bancaire	208,9	308,1	231	364	305	372	294	305	255	320
1. Résidents : investissements et désinvestissements en dehors de la zone franc	127,1	286	125	343	221	323	93	261	68	219
a) Prêts de plus d'un an	91,1	83,9	28	92	133	30	16	94	3	81
b) Investissements directs	6,4	158,9	13	88	9	234	39	103	8	79
c) Investissements en portefeuille	27,3	43,1	81	163	75	59	38	64	54	43
d) Autres investissements	3,1	0,1	3	-	4	-	-	-	-	-
2. Non-résidents : investissements et désinvestissements en France métropolitaine	81	22,1	106	21	84	49	201	44	193	133
a) Prêts de plus d'un an	9,2	5,9	12	6	17	32	87	27	107	76
b) Investissements directs	55,6	7,8	74	10	59	5	95	10	50	27
c) Investissements en portefeuille	16,2	8,4	20	5	8	12	19	7	33	14
d) Autres investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Investissements et désinvestissements public en dehors de la zone franc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Emprunts et remboursements d'emprunts publics en dehors de la zone franc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et investissements	208,9	308,1	231	364	305	372	294	305	258	336
Soldes des prêts et investissements		99,2		133		67		11		78

Source : Ministère des Finances, *Statistiques et études financières. Supplément*, Paris, Imprimerie nationale, 1960-1970.

IV. 2. 2. Évolution de la balance des transactions courantes



IV. 3. Les entreprises françaises en Italie

Répartition par secteurs d'activités des sociétés français établis en Italie et des sociétés italiennes établies en France en 1962

secteurs d'activité	Sociétés françaises en Italie	Sociétés italiennes en France
Banques	3	9
Sociétés financières	-	1
Assurances	4	5
Sociétés d'étude	1	-
Mines, sidérurgie, métallurgie	13	2
Énergie (pétrole)	8	1
Industrie mécanique	8	15
Construction électrique	17	6
Construction automobile et aéronautique	6	9
Construction navale	-	-
Chimie	23	9
Caoutchouc	4	1
Textiles	-	-
Imprimerie et papeterie	-	-
Industrie alimentaire et produits	-	2
Entreprises commerciales	-	-
Bâtiment et travaux publics	-	-
Divers	12	1
Total	100	61

Source : AEF, B. 16861 : « Groupes italiens établis en France en 1962 » (relevé établi par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 16 octobre 1962).

Annexe V :
**Les acteurs des relations
diplomatiques**

V. 1. Les dirigeants politiques et les ambassadeurs

V. 1. 1. Les dirigeants politiques et les ambassadeurs italiens

Présidents de la République	Présidents du Conseil	Ministres des Affaires étrangères	Ambassadeurs à Paris
Giovanni Gronchi (avril 1955-mai 1962)	Amintore Fanfani (juin 1958-janvier 1959)	Amintore Fanfani	Alberto Rossi-Longhi (avril -décembre 1958)
	Antonio Segni (février 1959-février 1960)	Giuseppe Pella	Leonardo Vitetti (décembre 1958-juin 1961)
	Fernando Tambroni (mars-juillet 1960)	Antonio Segni	
	Amintore Fanfani (juillet 1960 - février 1962)	Antonio Segni	
Antonio Segni (mai 1962-décembre 1964)	Amintore Fanfani (février 1962-juin 1963)	Antonio Segni (février-mai 1962)	Manlio Brosio (mai 1961-septembre 1964)
	Giovanni Leone (juin 1963-décembre 1963)	Attilio Piccioni (mai 1962-juin 1963)	
	Aldo Moro (décembre 1963-juillet 1964)	Giuseppe Saragat	
Giuseppe Saragat (décembre 1964-décembre 1971)	Aldo Moro (Juillet 1964-février 1966)	Giuseppe Saragat	Giovanni Fornari (septembre 1964-janvier 1969)
	Aldo Moro (février 1966-juin 1968)	Amintore Fanfani (mars 1965-février 1966)	
	Giovanni Leone (juin-décembre 1968)	Amintore Fanfani	
	Mariano Rumor (décembre 1968-août 1969)	Giuseppe Medici	Francesco Malfatti (févier 1969-...)
		Pietro Nenni	

V. 1. 2. Les dirigeants politiques et les ambassadeurs français

Présidents de la République	Premiers ministres	Ministres des Affaires étrangères	Ambassadeurs à Rome
René Coty (décembre 1954 - décembre 1958)	Charles de Gaulle (juin-décembre 1958)	Maurice Couve de Murville	Gaston Palewski (août 1957-juillet 1962)
Charles de Gaulle (janvier 1959-avril 1969)	Michel Debré (janvier 1959-janvier 1962)	Maurice Couve de Murville	
	Georges Pompidou (janvier 1962-juillet 1968)	Maurice Couve de Murville	Armand Bérard (juin 1962-juillet 1967)
			Etienne Burin des

	Maurice Couve de Murville (juillet 1968-1969)	Michel Debré	Roziers (juillet 1967-mars 1972)
--	--	--------------	-------------------------------------

V. 1. 3. Groupe d'amitié parlementaire France-Italie (1964)

Président : Francis Palmero (Alpes-Maritimes)

Vice-présidents :

Christian Bonnet (Morbihan)

Antoine Serafini (Corse)

Pierre Ziller (Alpes-Maritimes)

Secrétaire général : Gérard Deliaune (Gironde)

Trésorier : Edmond Nessler (Oise)

Membres :

Pierre Baudis (Haute-Garonne)

Jean Delachenal (Haute-Savoie)

Pierre Didier (Drôme)

Henri Duterne (Nord)

Robert Hauret (Maine et Loire)

Max Petit (Seine et Oise)

Pierre de Montesquiou (Gers)

Roland Nungesser (Seine)

Maurice Pic (Drôme)

Claude Roux (Seine)

Jacques Sanglier (Seine)

René Tomasini (Eure)

V. 1. 4 Groupe d'amitié France-Italie au Sénat (1964)

Président : Joseph Raybaud

Vice-présidents :

André Monteil

Geoffroy de Montalembert

secrétaires :

Jean Peridier

François Giacobbi

Modeste Legouez

Source : A.N.5AG1/607

V. 2. L'Italie dans la carrière du personnel diplomatique français

V. 2. 1. À l'Élysée et Au Quai d'Orsay

Fonction	Nom	Dates	L'Italie dans la carrière
Présidence de la République			
Conseiller diplomatique	Jean-Marc Boegner	1958-1959	
	Pierre Maillard	1959-1964	
	René de Saint-Légier de la Saussaye	1964-1969	Deuxième secrétaire à Rome (1957-1961)
Ministère des Affaires étrangères			
Ministre	Maurice Couve de Murville	1958-1968	Membre de la commission consultative aux Affaires italiennes (1943-1945)
	Michel Debré	1968-1969	
Directeur de cabinet	Robert Gillet	1958-1964	
	Jacques Beaumarchais ²³ de	1964-1966	- Attaché d'ambassade à la délégation du CFLN au conseil consultatif des affaires italiennes (1944-1945) - Deuxième secrétaire à Rome (1945-1946)
	Bruno de Leusse	1966-1968	Consul à Florence (1948-1951)
Secrétaire général	Louis Joxe	1958-1959	
	Eric de Carbonnel	1959-1965	
	Hervé Alphand	1965-1973	
Directeur des Affaires politiques	Jean Daridan	1956-1959	
	Charles Lucet	1959-1966	
Directeur des Affaires économiques	Olivier Wormser	1958-1966	Attaché autorisé à Rome (1933)
	Jean-Pierre Brunet	1966-...	
Directeur des Affaires administratives et sociales	François Leduc	1960-1965	
	Gilbert de Chambrun	1965-...	Attaché d'ambassade près le St Siège (1934-1938)
Directeur des Affaires culturelles et techniques	Jean Basdevant	1960-1968	
Directeur d'Europe ²⁴	Jean Laloy	1958-1961	
	Jean-Marie Soutou	1961-1962	Consul général à Milan (1958-1961)
	François Puaux	1964-1968	Ministre conseiller à Rome (1959-1964)

²³ Directeur Europe de 1962 à 1964 puis Directeur des Affaires politiques à partir de 1966.

²⁴ La Direction Europe est rattachée à la Direction des Affaires politiques.

V. 2. 2. Au palais Farnèse

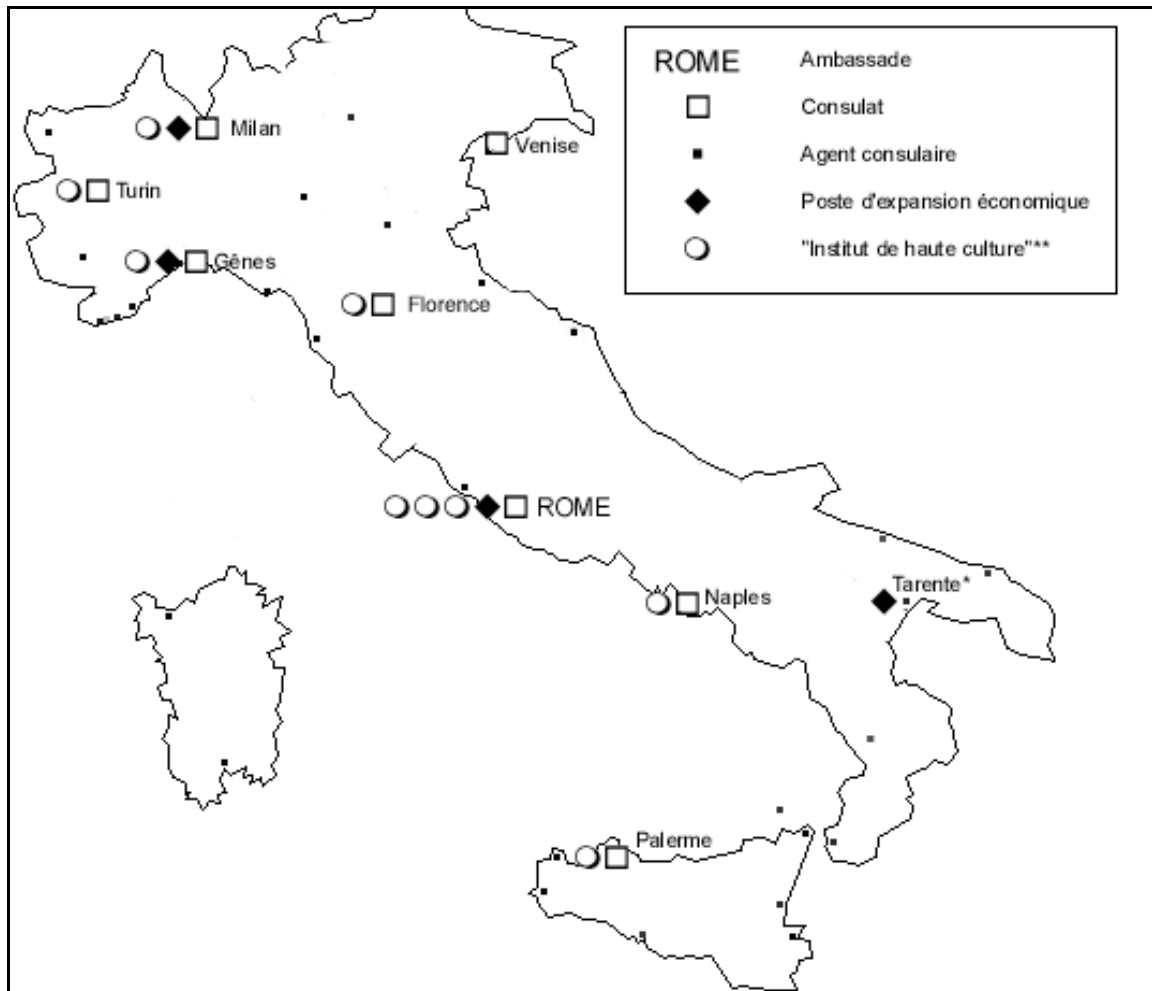
Ambassadeur	Gaston Palewski	1957-1962	
	Armand Bérard	1962-1967	Deuxième secrétaire à Rome (1939-1940)
	Étienne Burin des Roziers	1967-1971	Consul général à Milan (1956-1958)
Ministre conseiller	Arnaud Wapler	1955-1959	
	François Puaux	1959-1964	
	Emmanuel d'Harcourt	1963-1969	
Conseiller culturel	Jean-René Vieillefond	1946-1962	
	Paul Teyssier	1962-1967	
	Georges Vallet	1967-1970	- Membre de l'École française de Rome ((1948-1950) - Directeur de l'Institut français de Naples (1962-1967)
Attachés des forces armées	Colonel Dorange	...-1959	
	Colonel Cockborne	1959-1962	
	Colonel Jullien	1962-1965	
	Colonel D'Antin Tounier de Vaillac	1965-...	
	Général Lescan	1968-...	
Attaché naval	Capitaine de vaisseau Arnoux de Pirey	1959-1961	
	Capitaine de vaisseau Duval	1962-1964	- École de guerre italienne (1955-1956) - Otan Naples (1956-1959)
	Capitaine de frégate Besancon	1964-1967	
	Capitaine de vaisseau Fournery	1967-...	- École de guerre italienne (1950-1951) - Otan Naples (1957-1960)
Attaché de l'air	Lieutenant-colonel Campana	1959-1961	Pilote de chasse pendant la campagne d'Italie
	Colonel Goupy	1962-1964	Otan Naples (1951-1953)
	Colonel Demeunynck	1964-1967	Otan Naples (1957-1960)
	Colonel Créton	1967-...	Otan Naples (1963-1966)

V. 2. 3. Les consulats

Rome	André Deltour	1957-1962	Vice consul Rome (48-57)
	Laurent Giovagranti	1962-1967	- Diplômé d'études supérieures d'italien - Consul à Palerme (1959-1962)
	Pierre Pernet	1967-1976	
Milan	Jean Soutou	1958-1962	
	Philippe De Luze	1962-1967	
	Gérard Amanrich	1967-...	
Turin	Pierre Le Nail	1960-1962	
	Pierre Jamme	1962-1965	
	Pierre-Etienne Gruffaz	1965-1966	
	Joseph Bouyssonie	1966-...	
Florence	Jean-Félix Charvet	1955-1960	
	Fouache d'Halloy	1960-1966	
	François De Vial	1966-...	- Vice consul Naples (1938-40) - Secrétaire archiviste Rome St Siège (1940-43) - Premier secrétaire Rome St-Siège (1944-1945)
Gênes	Henry Bolle	1959-1963	
	Alfred Millet Delpech de Freyssinet	1963-1967	
	Camille D'Ornano	1967-1972	
Venise	Charles de Lestrangé	1956-60	
	Charles Lesca -	1960-1966	
	René Lalouette	1966-1970	
Palerme	Raoul Spitalier	1956-1959	
	Laurent Giovandranti	1959-1962	Cf. Rome
	Richard De Dampierre	1962-1968	
	François-René De Foville	1968-...	
Naples	Henri Claudel	1961-1964	
	Charles Maisonnier	1964-1969	

V. 3. La France en Italie

V. 3. 1. Localisation des postes diplomatiques et des établissements culturels français en Italie



V. 3. 2. Le palais Farnèse



Annexe VI :
Voyages et cérémonies
officielles

VI. 1. Le voyage officiel en Italie du général de Gaulle (23-27 juin 1959)

VI. 1. 1. Programme de la visite officielle du général de Gaulle en Italie

Mardi 23 juin

9h : Aéroport Milan-Malpensa : accueil par le président Gronchi et son épouse²⁵

Magenta

10h : - Accueil par le préfet de Milan, le maire et le commandant de la région militaire
- Revue du détachement d'honneur, pause devant la statue du maréchal de Mac-Mahon et visite de l'ossuaire
- Cérémonie religieuse célébrée par le cardinal Montini, archevêque de Milan
- Le président du groupe des donneurs de sang de Lombardie offre au général de Gaulle une ampoule de sang en mémoire des soldats français tombés au cours de la bataille

Milan

11h 30 : Mairie de Milan : défilé et revue militaire

13h30 : - Déjeuner intime à la préfecture`
- À la fin du déjeuner le président de la République italienne présente au président de la République française les insignes de la Grande Croix, décorée du Grand Cordon, de l'Ordre au mérite de la République italienne qu'il lui a conféré.

16h : Réception de la colonie française au palais Montforte

16h 50 : Visite avec Madame de Gaulle de l'exposition « de Plombières à Villafranca »

17h 20 : Entretien entre le président de Gaulle et le président Gronchi au palais Serbelloni

20h : Dîner offert par le maire de Milan

21h 50 Soirée au théâtre de la Scala

²⁵ Le général de Gaulle est accompagné de son épouse et par : Maurice Couve de Murville (ministre des Affaires étrangères), Pierre Guillaumat (ministre des forces armées), Gaston Palewski (ambassadeur de France à Rome), Geoffroy de Courcel (secrétaire général de la Présidence de la République), René Brouillet (directeur de Cabinet), le général Guy de Groult de Beaufort, chef de l'État-major particulier), Ludovic Chancel, (chef du service du protocole), Jacques Roux, directeur adjoint des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères), Jean-Marc Boegner, (conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République), Robert Gillet, (directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères), le lieutenant-colonel Gaston de Bonneval (aide-de-camp du président de la République).

Mercredi 24 juin

- 9h 40 : Arrivée en train à Brescia
- 10h 40 : San Martino : allocutions du général de Gaulle et du président Gronchi
- 12h 20 : Solférino : allocution du général de Gaulle
- 13h 30 : Déjeuner à Cavriana
- 17h 10 : Décollage de Ghedi pour Rome²⁶

Jeudi 25 juin

Rome

- 9h : Dépôt de gerbe à l'Autel de la patrie
- 9h 40 : Visite du cimetière militaire français de Monte Mario
- 11h : Le général de Gaulle reçoit au Quirinal les chefs de missions diplomatiques
- 11h 45 : Entretien avec le président Gronchi
- 16h 45 : Le général de Gaulle reçoit la Section italo-française du Groupe italien de l'Union interparlementaire
- 17h 15 : Échanges de présent entre le général de Gaulle et le président Gronchi²⁷
- 17h30 : Réception au Capitole par maire de Rome
- 21h : Dîner offert par le président Gronchi au Quirinal

Vendredi 26 juin

- 9h : Le général de Gaulle assiste au carrousel équestre des Carabiniers
- 10h : Visite du lycée Chateaubriand, de l'Académie de France et de l'École française de Rome
- 11h 30 : Réception au siège de l'ambassade de France de la colonie française de Rome
- 13h 30 : Le président du Conseil Antonio Segni offre un déjeuner à la Villa Madame
- 17h : Entretien entre le général de Gaulle et le président Gronchi
- 20h 45 : Dîner offert à l'ambassade de France en l'honneur du président Gronchi

La journée du samedi 27 juin est consacrée à une visite au Saint-Siège

Source : ministère des Affaires étrangères, service du protocole (AN 5GG1/398)

²⁶ Les deux présidents choisissent finalement de se rendre à Rome en train.

²⁷ Le général de Gaulle offre au président Gronchi une peinture à huile sur toile ovale de Hubert Robert (1733-1808) : « Statue équestre dans un hémicycle en ruines ». AN 5AG1/288.

VI. 1. 2. Allocution prononcée à l'Hôtel de ville de Milan, 23 juin 1959

Au soir de cette première journée passée sur le sol italien, je tiens à vous dire, Monsieur le Maire, combien j'ai été sensible au magnifique accueil de Milan, et combien je suis obligé au président Gronchi et au gouvernement italien qui m'ont convié à m'y trouver à l'occasion du Centenaire.

À nous Français, la ville de Milan nous est une amie, non point une étrangère. Tant de liens noués entre nous, tant de souvenirs, parmi lesquels ceux dont nous commérons la gloire, tant de raisons communes d'avoir confiance en ce que nous valons, voilà qui rend cette grande cité particulièrement chère aux Français. Aussi ais-je profondément ressenti la chaleur inoubliable des sentiments qu'elle a voulu me témoigner. Aussi est-ce de tout mon cœur que je lui adresse l'amical salut de la France.

Mais il me faut vous dire aussi, Monsieur le Maire, quelle impression m'a faite la capitale de l'industrielle, de la prospère Lombardie. Quelle vie puissante anime Milan ! Quelle synthèse s'y révèle entre la culture de l'esprit et l'activité économique ! Quel témoignage ai-je pu y voir des possibilités de notre ancienne et jeune Europe ! De cela, également, je remercie Milan qui nous donne tant de raisons de fierté latine et d'espoir occidental.

Enfin, comment taire les preuves éclatantes de la fraternité latine que nous avons trouvée à Milan ? De toute manière, à tout moment, ces preuves nous eusses été précieuses. Mais en un temps où devant nous l'horizon est rien moins de clair, l'affirmation pèse lourd et s'entend loin.

Monsieur le Maire, je lève mon verre au grand avenir de Milan !

Source :C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. III, Paris, Plon, 1970, p. 99-100.

VI. 1. 3. Le général de Gaulle et le président Gronchi à Milan



VI. 1. 4. Le général de Gaulle et le président Gronchi à la Scala



VI. 1. 4. Discours du général de Gaulle à San Martino, 24 juin 1959

Monsieur le Président,

À votre invitation, nous voici donc sur les lieux où la grande Italie se naître au monde une nouvelle fois où, par les armes, elle voulut et sut s'ouvrir sa propre route, où elle s'unit, glorieuse et libre, autour du roi Victor-Emmanuel.

Souvent, le temps efface les traits des hauts lieux de l'Histoire. Mais ici, rien n'a changé. C'est sur ces collines immuables, au milieu de récoltes semblables à celles-ci, au long de ces mêmes chemins, qu'un peuple, depuis toujours marqué du signe de la renommée, s'est saisi de son destin.

À contempler la campagne lombarde, toute pareille à ce qu'elle était alors, je ne sens que plus profondément l'émotion de me trouver sur les champs de San Martino et d'associer la France au centenaire de la bataille, comme notre armée fût liée à la vôtre le 24 juin 1859.

Cependant, pour l'armée piémontaise et les volontaires venus de toute l'Italie, qui attaquèrent et prirent les hauteurs où nous sommes, tout concourut à rendre très dure cette journée décisive : masse imposante et aguerrie de forces adverses, terrain couvert d'obstacles et d'organisations, chaleur d'un été torride. Mais l'effort des troupes de La Marmora et de ses divisionnaires : Durando, Fanti, Mollard, Citadini, Cucchiari, Sambuy, fut à la dimension de l'enjeu. Le sang de vos soldats, versé à flots pour la victoire, et le sang des nôtres qui coulait tout près d'ici, firent lever une triple et magnifique moisson : unité de l'Italie, œuvre admirable de la Croix-Rouge inspirée au Suisse Henry Dunant par la détresse des blessés, enfin, témoignage immortel de la fraternité latine.

Je m'incline devant ces souvenirs, qui sont des raisons vivantes de la fierté et de l'espérance italiennes, en même temps que de l'amitié et de l'estime pour nos deux peuples, en dépit des vicissitudes, se sont vouées pour toujours.

Source : C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. III, Paris, Plon, 1970, p. 100-101.

VI. 1. 5. Discours du général de Gaulle à Solferino, 24 juin 1959

Je remercie le Président Gronchi des paroles qu'il a prononcées et de l'hommage qu'il a rendu à la fraternité franco-italienne. En l'entendant, nous avons salué, non seulement l'éloquence d'une noble émotion, mais aussi les hautes vues d'un homme d'État placé à la tête d'un grand peuple. Les pensées et les sentiments qu'il vient de nous exprimer trouveront, je l'atteste, dans le cœur du peuple français, un écho à la mesure de leur élévation.

En offrant à l'Italie, il y a cent ans, le concours de ses armes, la France reconnaissait une dette vingt fois séculaire. Oui ! Indépendamment des raisons d'une politique généreuse, tout ce qu'elle avait reçue de l'Italie, dans ses lois, dans ses mœurs, dans ses arts, dans son langage, bref dans son âme, était pour elle comme un appel qui devait être entendu. Ce qu'a alors décidé le gouvernement impérial, ce qu'on fait ici nos soldats et leurs chefs : Barnaguay, d'Hilliers, Canrobert, Mac-Mahon, Niel, Vaillant, combattant aux côtés des vôtres, ce fut d'abord une réponse à de longues obligations.

Cependant, il est bien vrai que la victoire de Solferino n'apporta pas, à elle seule, de solution définitive au problème national de l'Italie. Après Villafranca, il fallut le sursaut du grand Garibaldi, la clairvoyance et l'énergie de Cavour, la cohésion résolue de l'Assemblée constituante piémontaise et, par dessus-tout, la volonté profonde du peuple, pour que fût poursuivi le mouvement d'unification : en fin de compte l'Italie, l'Italie devant se faire elle-même. Mais, l'effort victorieux de l'alliance franco-italienne n'en avait pas moins assuré les conditions nécessaires de cette réalisation.

Bien plus, nos deux pays s'étaient trouvés ensemble les champions d'un principe aussi grand que la terre, celui des droits des peuples à disposer de lui-même dès lors qu'il en a la volonté et la capacité. C'était là, pour vous comme pour nous, l'héritage d'une vocation humaine et séculaire. Depuis cent ans, toute une époque en aura été marquée.

Sans doute, est-il justifié que ce grand but ait servi aux États ambitieux pour justifier les abus de leur force, ou bien aux démagogues pour instaurer l'anarchie. Mais, il reste que l'organisation du monde ne saurait avoir d'autre base, à moins que l'homme soit finalement livré aux dictatures totalitaires. C'est la gloire de l'Italie de l'avoir prouvé en 1859. C'est la gloire de la France de l'avoir en même temps, démontré. C'est la gloire commune de vos troupes et des nôtres d'avoir, ensemble, fait triompher cette loi nouvelle sur le champ de bataille de Solferino. Car, comme le proclamait alors l'empereur Napoléon III : « une armée est invincible quand une grande idée la précède et quand un grand peuple la suit ».

Depuis nos deux pays ont traversé des drames redoutables. Mais ils se sont retrouvés. Voici, pourtant, que devant eux maints nuages chargent l'horizon. C'est le moment de fortifier leur alliance renouvelée. Sans outrecuidance et sans provocation, mais dans la certitude de leur valeur et de leur courage, dès lors qu'il s'agit pour elles de soutenir, côte à côte, la cause de la liberté, l'Italie et la France savent ce que sont leurs devoirs envers elles-mêmes, envers l'Europe, envers l'Occident. C'est pourquoi, si la magnifique cérémonie d'aujourd'hui évoque notre passé commun de vaillance et de fierté, elle est aussi, en vue de l'avenir, un acte de notre foi et une raison de notre espérance.

Source : C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. III, Paris, Plon, 1970, p. 101-102.

VI. 1. 6. Allocution du général de Gaulle au Capitole, à Rome, 25 juin 1959

C'est pour moi un grand honneur que de voir ici réunies, auprès du président de la République italienne et autour de la municipalité d'une capitale incomparable, tant d'éminentes personnalités.

À cette magnifique assemblée je veux dire que le moment présent est l'un des plus émouvants de la visite en Italie. Au Capitole, on est saisi par Rome, c'est-à-dire « par la majesté, la durée et la domination. » Mais on éprouve, en même temps, l'impression que la vie, toujours forte et féconde, jaillit au sein de la Ville éternelle.

Comment pourrais-je exprimer ce que je ressens aujourd'hui, à découvrir dans un espace à la fois si bref et si étendu, les lieux et les pierres témoins d'une République, puis d'un Empire, qui de leur volonté de leurs lois, de leur épée, firent pendant plus de dix siècles, une histoire qui fut celle du monde ? D'ailleurs, les prodigieux souvenirs étagés sur les deux collines du Capitole et du Palatin, Du Bellay, Montaigne, Retz, Montesquieu, Chateaubriand, Stendhal et d'autres les ont célébrés au nom de la France. Après tout, pour connaître ce dont les codes français, les lettres françaises, les arts français, l'âme française, sont redevables à la Ville, il n'est que de lire, d'entendre et de regarder.

Combien est-ce vrai aussi de Rome capitale spirituelle qui succéda, ici même, à Rome souveraine du monde et qui garde une primauté aussi rayonnante que jamais !

Car, si Rome est un passé, le plus gigantesque qui soit, c'est également au présent, c'est-à-dire une source vive d'activité et d'inspiration. Du haut du Capitole, on perçoit sa vie et son mouvement. Elle est une grande capitale moderne, décuplée en moins de cent ans et, aujourd'hui, en pleine expansion. L'admirable est qu'elle ait su, dans cette rapide transformation, ne rien perdre de son caractère, de son âme et de son visage. On la voit s'assimiler aisément l'époque nouvelle, alors qu'on aurait pu la croire comblée par ses souvenirs ; continuer de se construire, quand il semblait qu'elle dût demeurer figée dans ses édifices ; cultiver l'invention et le changement, tandis qu'eût pu lui suffire une splendeur pour toujours acquise.

C'est par là, qu'une fois de plus, Rome nous donne une leçon. Elle dit, non point comme Septime Sévère mourant : « J'ai été tout et tout n'est rien ! » mais « j'ai été tout et la vie est moi ! » C'est par là aussi que la Ville rend témoignage à l'œuvre universelle dont elle a été la mère. Car, depuis que la louve offrit son lait à Romulus, que fut la civilisation latine, sinon une création, inlassablement inspirée par la volonté humaine de dominer les choses par l'esprit ?

Je ne saurais, nulle part mieux qu'à Rome, déclarer que la France, fidèle au même idéal, est aux côtés de l'Italie comme une amie et comme une alliée.

Vive Rome !

Vive l'Italie !

Source : C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. III, Paris, Plon, 1970, p. 103-104.

VI. 1. 7. Le général de Gaulle à Rome



VI. 1. 8. Réponse au toast adressé par M. Segni, Rome, Villa Madame, 26 juin 1959.

Monsieur le Président,

La visite, qu'à l'invitation de Monsieur le Président Gronchi, j'ai l'honneur de faire de votre pays me procure, entre autres satisfactions, celle de renouveler le contact personnel que nous avons déjà pris à Paris quand vous êtes venu en compagnie de M. Pella. Les événements ont montré à quel point avaient été utiles les entretiens que vous eûtes tous deux avec moi-même, avec M. Debré, avec M. Couve de Murville. Mais, aujourd'hui, ce sont les perspectives internationales prochaines qui confèrent leur portée à nos conversations.

Grâce à l'effort intelligent et tenace de son grand peuple, l'Italie moderne est en plein essor. Chaque jour votre pays pèse plus lourd. Au milieu des problèmes difficiles, voire dangereux qui se posent à l'Europe et au monde, on trouve donc fort bon et nécessaire de vous avoir avec soi. Pour la France, c'est bien le cas ! Ma présence ici manifeste l'accord qui unit nos deux États et leur commune résolution d'être fidèles à eux-mêmes, c'est-à-dire à l'Occident.

Pour parler de l'immédiat, n'est-il pas vrai que, devant les graves questions posées au sujet de l'Allemagne et, par là même, de l'Europe tout entière, nos deux États se sentent et se tiennent solidaires ? N'est-il pas vrai que, s'ils souhaitent voir s'établir dans le monde une coexistence pacifique, s'ils envisagent que les négociations puissent se poursuivre dans ce but dès lors qu'on pourrait en attendre quelque résultat positif, ils n'accepteraient pas que des hommes soient livrés, contre leur volonté formelle, à quelque domination que ce soit ?

Mais, au-delà de la difficulté qui trouble aujourd'hui l'univers, l'Italie et la France sont, par nature et par réflexion, disposées à coopérer pour aider le monde à résoudre le grand problème de ce siècle, je veux dire celui de l'homme, de son progrès, de sa dignité. Que de choses peuvent accomplir ensemble, à cet égard, nos deux peuples qui sont, à la fois, si anciens et si jeunes ! En le faisant, ils répondront à leur vocation humaine et universelle. Mais, sans doute, serviront-ils aussi leur propre sécurité. Car la paix n'aurait point d'avenir au milieu d'un monde malheureux.

Je lève mon verre en l'honneur de Monsieur Président Segni, en l'honneur de Madame Segni, en l'honneur du gouvernement de la République italienne et de ses représentants et en l'honneur de la coopération de l'Italie et de la France.

Vive l'Italie !

VI. 1. 9. Toast adressé à M. Gronchi, président de la République italienne, Rome, palais Farnèse, 26 juin 1959

Me voici parvenu au terme de mon séjour en Italie. Je voudrais donner forme aux souvenirs que j'en garderai.

Permettez-moi, d'abord, de vous exprimer, ma reconnaissance pour l'hospitalité que vous m'avez offerte. L'accueil de l'Italie n'a pas seulement été marqué par l'ordonnance des cérémonies, les témoignages si touchants des populations, le spectacle impressionnant de ce qu'il me fut donné de voir. Mais j'ai été, en même temps, profondément sensible au style qu'il revêtait, à la séduction dont il était imprégné, à tout ce qu'il apportait d'émotion à nos cœurs et de lumière à nos esprits.

Mon souvenir restera, Monsieur le Président, attaché à votre personne. Il m'a été très précieux d'être reçu dans votre pays par un homme d'État dont le courage, le patriotisme, la compétence, marquent de leur empreinte le redressement de l'Italie.

C'est à ce redressement même que je voudrais rendre hommage avant de vous quitter. Votre nation, divisée et affaiblie par la guerre, a su se reprendre, se relever, se transformer. Elle a accompli des progrès que le monde considère avec respect et admiration. En dépit des difficultés naturelles qu'elle rencontre, son économie est en pleine expansion, sa monnaie est stable, ses échanges extérieurs ne cessent de se développer. Son armée, dont il m'a été donné de saluer de magnifiques unités, constitue une force grandissante. La sagesse et la fermeté de ses dirigeants lui assurent une place de premier plan dans les relations internationales. C'est ainsi qu'en Europe, comme au sein de l'Alliance atlantique, elle joue un rôle déterminant et constructif.

Je prendrai donc congé de vous, plus convaincu que jamais qu'avec l'Italie, nettement engagée dans la voie d'une bienfaisante puissance, la France peut mener de grandes entreprises. Celles-ci s'expriment par les mots de progrès et de développement. Certes, suivant qu'il s'agit de l'Europe, de la Méditerranée, ou, partout dans le monde, des pays étreints par la misère, de telles entreprises doivent revêtir des formes différentes. Mais puissent-elles procéder de notre coopération et porter la marque de notre génie commun ! Ce génie, ce génie latin qu'est-il sinon l'intelligence de tout ce qui est l'homme ? Comment ne serait-il pas, en notre temps plus qu'en aucun autre, nécessaire à l'humanité ?

Je lève mon verre en l'honneur du président Gronchi, en l'honneur du gouvernement de la République italienne, en l'honneur des personnalités éminentes qui m'entourent. Ah ! Que vive et resplendisse l'amitié franco-italienne, éclatante en ces journées dorées d'une lumière inoubliable!

Source : C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. III, Paris, Plon, 1970, p. 106-107.

VI. 1. 10. Communiqué final (extraits)

[...] Au cours de leur voyage en Italie, l'accueil chaleureux de la population au président de la République française a clairement montré l'amitié fraternelle qui unit le peuple italien et le peuple français correspond à une réalité politique.

C'est dans cet esprit que les deux chefs d'Etat se sont entretenus de la situation internationale et des relations entre la France et l'Italie. [...]

Association de l'Italie à la définition de la politique occidentale

Les conversations ont porté en premier lieu sur les problèmes qui se posent à l'issue de la première partie de la conférence de Genève et à la veille de la reprise des pourparlers. Le gouvernement italien a été dès l'origine régulièrement et complètement informé.

On a souligné de part et d'autre l'intérêt qui s'attache à ce que l'Italie soit étroitement associée à la définition de la politique occidentale, aussi bien avant la reprise que pendant le cours de la seconde partie de la conférence de Genève. Cette association doit se poursuivre ensuite, quelles que soient les formes que prennent alors les discussions internationales.

Les deux parties estiment que pour l'immédiat une réunion occidentale devrait être tenue à Genève avec la participation du ministre des Affaires étrangères italien, avant le 13 juillet.

La politique occidentale, du point de vue des deux pays, doit poursuivre ses efforts pour une stabilisation durable des rapports entre l'Est et l'Ouest. Cette stabilisation n'aurait cependant de valeur qu'à condition de respecter les principes auxquels la France et l'Italie sont attachées, et ne pas compromettre les conditions de la sécurité.

Le développement de la coopération européenne

Les conversations du général de Gaulle et du président Gronchi ont porté également sur le développement de la coopération des pays de l'Europe occidentale. Cette coopération doit, à leur avis, se poursuivre dans les domaines où elle s'est déjà engagée, et se développer particulièrement dans le domaine politique. Les initiatives nécessaires seront examinées avec les autres intéressés.

Un secteur essentiel où la coopération des gouvernements de l'Europe occidentale pourrait utilement s'exercer est celui de l'aide à des pays insuffisamment développés, indépendamment de toute considération relative à leur position politique. Ce problème est sans doute le grand problème du monde actuel. La France et l'Italie sont d'accord pour apporter une contribution conjointe à sa solution. Dans ce but, elles se proposent d'engager avec leurs partenaires les consultations nécessaires.

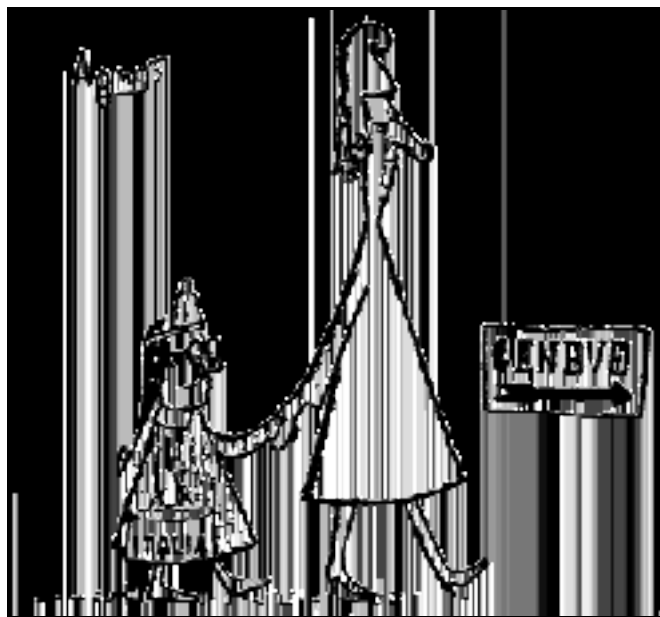
Sur le plan bilatéral, les deux chefs d'Etat ont constaté qu'il n'existait aucune difficulté dans les relations franco-italiennes, et ce que la collaboration entre les deux pays était excellente dans tous les domaines.

Source : *Le Monde*, 28-29 juin 1959

VI. 1. 11. Le voyage vu par la Canard enchaîné



Source : *Le Canard enchaîné*, 24 juin 1959



Source : *Le Canard enchaîné*, 1^{er} juillet 1959

VI. 1. 12. Le voyage vu par Combat



Source : *Combat*, 26 juin 1959

VI. 2. La visite du président Segni à Paris (19-22 février 1964)

VI. 2. 1. Toast adressé à M. Segni, Palais de l'Élysée, 19 février 1964

Monsieur le Président,

Nous saluons en votre personne un grand pays qui, entre tous, nous est cher et nous est proche. Nous saluons un homme d'État que nous estimons aussi hautement qu'il est possible. Nous nous félicitons, enfin, de la présence à vos côtés de Monsieur le ministre Saragat, à qui, pour maintes raisons, nous sommes particulièrement attachés.

Vous le voyez! Qu'il s'agisse du sentiment ou du contact, la primauté italienne est bien établie en France. Que vous, Italiens, et nous, Français, comprenions aussitôt, que, de but en blanc, nos rapports soient remplis d'aise, c'est là l'effet des liens innombrables et privilégiés qu'ont créés entre nous, que n'ont cessé d'entretenir et que continuent de multiplier une étroite parenté latine, une commune civilisation vécue depuis deux millénaires, une perpétuelle osmose physique, intellectuelle et morale de deux peuples joints et voisins au bord de la Méditerranée. En dépit des vicissitudes, des disputes, parfois des conflits, l'Italie et la France se tiennent pour ce qu'elles sont, je veux dire deux filles d'une même famille naturellement plus rapprochées l'une de l'autre qu'elles ne le sont d'aucun pays de l'univers. Ah! Monsieur le Président, cela est bien agréable !

Mais aussi, c'est encourageant ! Tandis que, depuis bien longtemps, nous voyions en l'Italie une source incomparable de pensée, d'art, de valeur humaine ; que les maîtres de notre esprit voulurent toujours s'y abreuver ; que vos écrivains, vos peintres, vos musiciens, vos architectes ne laissèrent jamais de nous pénétrer ; que rien de ce qui fut, chez nous, composé, chanté, joué, construit, ne se passa de votre influence, voici qu'en notre époque de science et de technique nous assistons dans votre Péninsule au déploiement de capacités modernes, qui la transforment, suivant un rythme impressionnant, en un pays industriel de premier ordre. Or, cet extraordinaire développement de l'Italie s'apparente bel et bien à l'esprit d'entreprise de la France. Le monde voit donc non sans quelque étonnement, les nations latines que nous sommes figurer dans le peloton de tête qui mène la course au progrès.

Cet accroissement des moyens de nos deux pays étend leurs responsabilités. Le monde est ainsi fait que nul ne peut y devenir plus capable, plus riche, plus puissant, qu'il ne l'était sans en tirer les conséquences dans l'ordre international. Or, en ce domaine, et pour peu qu'on consente à exorciser les fantômes, comment ne pas reconnaître qu'un même but essentiel s'impose à l'Italie et à la France? Faisant corps avec l'Europe libre, qui ne peut évidemment exister qu'avec elles et par elles et dont réciproquement, la prospérité, la sécurité, le rayonnement, sont indispensables aux leurs, elles ont pour intérêt vital et pour élémentaire devoir de faire en sorte, qu'au milieu d'un univers en pleine gestation et agité par tant de menaces, leur continent s'unisse et s'organise.

Tout justement, voici qu'elles viennent, avec l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, d'achever le gros-œuvre de la Communauté économique européenne. Ainsi, le Traité de Rome, qui était une grande espérance devient-il une première réussite. Mais la construction de l'Europe ne saurait consister seulement à réglementer son industrie et son agriculture. Après les affreux déchirements qu'elle s'était à elle-même infligée et en présence

des vastes perspectives que lui offre l'évolution mondiale la question qui lui est posée devant l'univers tout entier est de savoir si elle sera capable, ou non, de s'ériger en une réalité cohérente et agissante. L'Europe voudra-t-elle, ou non, fixer elle-même ses buts, son attitude, sa marche (autrement dit sa politique) les moyens de sa défense et la pratique de ses alliances (autrement dit sa sécurité) le concours de son économie, de sa technique et de sa culture (autrement dit son aide) à tant de pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, dont il faut, sous peine de bouleversements mortels pour l'espèce humaine, qu'ils accèdent à leur tour à notre civilisation? On peut penser, et nous pensons, que l'avenir du monde en dépend.

Monsieur le Président, nous souhaitons que votre visite, en rapprochant davantage encore nos deux pays, les incite à considérer comment leurs intentions communes pourront, le mieux possible, les conduire à un effort commun.

Je lève mon verre en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président Antonio Segni, Président de la République italienne ; en l'honneur de Madame Segni, à qui nous sommes heureux de pouvoir présenter nos très respectueux hommages ; en l'honneur de Italie, dont le destin est, autant que jamais, lié au destin de la France.

Source : C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. IV, Paris, Plon, 1970, p. 207-208.

VI. 2. 2. Réponse par M. Segni au toast adressé par le général de Gaulle, Paris, palais de l'Élysée, 19 février 1964.

Monsieur le Président,

Je vous remercie, aussi au nom de M. Saragat, de vos paroles si nobles et si éloquentes.

Laissez que je vous dise l'admiration que j'éprouve depuis toujours pour votre pays, ainsi que la conscience de la dette qu'a contractée le monde envers la France au cours des siècles. Comment n'y ajouterais-je pas mon sentiment de respect pour le général, qui il y a vingt ans relevait son pays, et qui symbolisait la liberté dressée contre tout ce qui a fait tant de mal aux peuples d'Europe : l'envie réciproque, l'égoïsme national, la soif de conquête, l'instinct d'hégémonie, en un mot, la haine au lieu de la solidarité fraternelle.

Les hommes de la Résistance, qui dans l'Europe entière se sont insurgés contre cette malédiction ancienne, n'ont pas souffert et combattu en vain. Les réconciliations entre tous les peuples de notre continent n'est pas une image de rhétorique. Les traités de Rome, dont j'ai eu l'honneur d'être un des signataires en 1957, ont marqué une étape décisive, en vue du but suprême de l'Europe unie. Je souhaite de tout cœur que nous continuerons à marcher de l'avant.

J'aime à évoquer ici les grands constructeurs de ce passé récent : votre Robert Schuman, notre Alcide de Gasperi, Carlo Sforza et tant d'autres, tous voués à la grande cause.

En 1951, à Santa Margherita, les Français et les Italiens se sont serrés la main. Ils se sont promis solennellement de rejeter ce qui pouvait les séparer et de regarder uniquement ce qui pouvait les unir. Vous-même, Monsieur le Président, vous avez bien voulu sceller cette promesse, en visitant pendant l'été de 1959 les champs de bataille de notre Risorgimento. A Magenta et à Solferino, le sang français a coulé pour l'indépendance de l'Italie. Nous ne l'oublierons pas. Moi, aussi, je me rendrai après-demain à Bligny où le sang italien a coulé pour la France, en terre française.

Depuis deux mille ans, nous appartenons à la même civilisation, fondée sur le droit romain et sur la morale chrétienne, axée sur la liberté et sur la dignité de la personne humaine. La France a su donner une couleur particulière à cette civilisation. C'est la France au XVIII^e siècle qui a proclamé pour le monde entier les droits de l'homme et du citoyen, c'est la France au XIX^e siècle qui a fait triompher en Europe le principe des nationalités.

Pendant vingt siècles, nos deux peuples ont vécu, comme vous venez de le dire avec tant d'éloquence dans un échange ininterrompu et toujours fécond d'expériences dans tous les domaines, les mœurs sont devenues analogues, l'intelligence y parle le même langage.

Vous dites bien, Monsieur le Président, c'est grâce à cette histoire commune deux fois millénaires de nos deux peuples, que les nations latines que nous sommes figurent dans le peloton de tête qui mène la course au progrès.

Les relations entre nos deux pays y gagnent en spontanéité et en franchise. C'est dans cet esprit ce matin que nous avons amorcé nos entretiens, c'est dans cet esprit que nous allons les poursuivre. Nous exposerons réciproquement à cœur ouvert nos points de vue respectifs et de toutes nos forces nous essaierons d'explorer les chemins menant à une action conjointe.

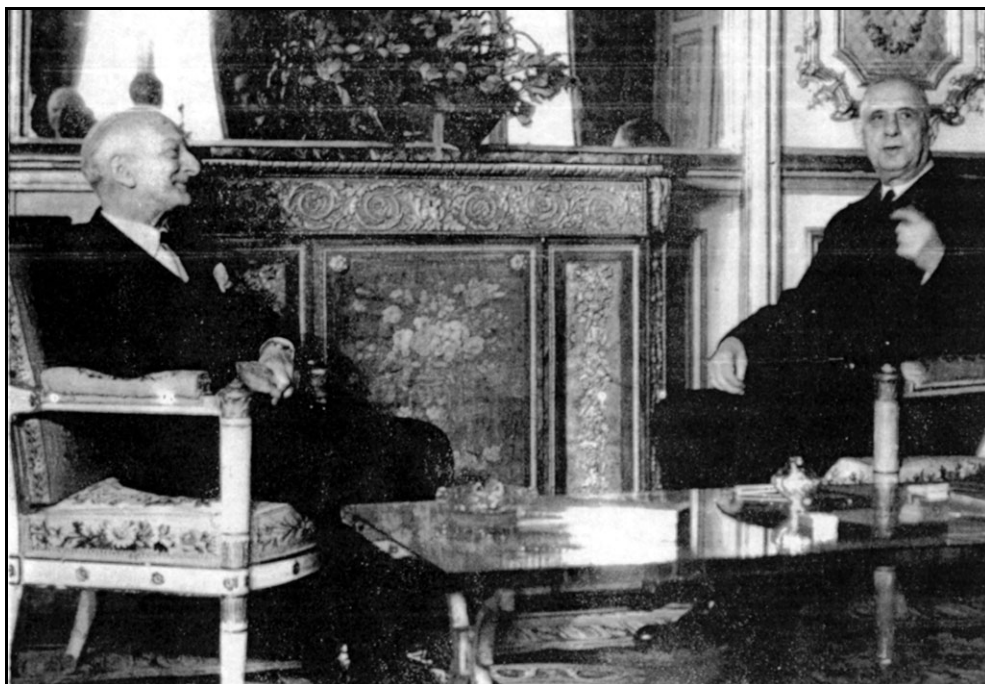
La France et l'Italie ne sont pas seulement des nations amies. Leur sens profond de l'humain les entraîne sans retour sur le chemin d'une paix juste et durable. Déjà elles travaillent côte à côte au sein d'une alliance qui a sauvé jusqu'ici le progrès et la sécurité du monde occidental en garantissant la liberté et la liberté.

La France et l'Italie ne peuvent s'épanouir pleinement que par l'Europe. Une Europe unie mais non repliée sur elle-même ouverte, au contraire, à tous les partenaires qui acceptent de s'unir dans la liberté et la démocratie. Une telle Europe est indispensable à l'équilibre de notre ancien continent d'abord, du monde ensuite. En elle les pays qui marchent vers la

civilisation sentent qu'ils pourront trouver une collaboration généreuse vraiment sans conditions...

Source : *Le Monde*, 22 février 1964

VI. 2. 3. Le général de Gaulle et le président Segni à l'Élysée



VI. 2.4. Message de M. Segni au général de Gaulle, Orly le 22 février 1964

En quittant le territoire de la République française, je tiens à vous renouveler, Monsieur le Président et à la très aimable Madame de Gaulle, l'expression la plus chaleureuse des profonds sentiments de gratitude de ma femme et de moi-même pour l'hospitalité si attentionnée et si cordiale que vous avez bien voulu nous offrir au cours des inoubliables journées passées à Paris.

Dans les contacts que j'ai eus avec vous, avec le Premier ministre et les autres membres du gouvernement français, ainsi qu'avec les nombreuses autorités et personnalités, j'ai senti une nouvelle fois combien est profond et vif le sentiment qui unit la nation française à l'Italie.

Je tiens à confirmer que ce sentiment est partagé avec la plus grande chaleur par le peuple italien si proche du peuple français, non seulement par les affinités et par les grandes traditions communes du passé, mais aussi par la volonté, qui anime fortement les deux peuples, se poursuivre ensemble leur mission de civilisation, de liberté et de paix en Europe et dans le monde.

Je formule, pour vous, Monsieur le Président, et pour la noble nation française les vœux les plus sincères et les plus fervents.

Source : AN, 5AG1/179

VI. 2. 5. Le communiqué final

La visite s'est déroulée dans une atmosphère de grande cordialité et a confirmé une fois de plus le caractère profond et spontané de l'amitié qui unit le peuple français et le peuple italien. Aux échanges de vues auxquelles elle a donné lieu, ont participé : le président de la République française, le président de la République italienne, le Premier Ministre français M. Georges Pompidou et les deux ministres des Affaires étrangères. Ces échanges de vues ont été approfondis, empreints d'une entière franchise et ont porté sur les principaux aspects des rapports bilatéraux entre la France et l'Italie, ainsi que sur les questions internationales qui présentent un intérêt commun. L'objet était double : d'une part confirmer et renforcer l'amitié franco-italienne, d'autre part éclaircir les points de vue respectifs.

Il a été constaté avec satisfaction que dans les rapports entre les deux pays il n'existe aucune difficulté. Les meilleures conditions sont réunies pour une collaboration de plus en plus intime et féconde.

Les problèmes bilatéraux

Les questions liées à l'échange de main-d'œuvre entre l'Italie et la France ont fait l'objet d'un examen. L'émigration en France des travailleurs italiens, dont la contribution à l'économie française, au lendemain de la guerre, a été particulièrement appréciée et qu'il convient de continuer à encourager, soulève certains problèmes : logement, réunion des familles, sécurité sociale, conditions de vie, éducation. Les autorités des deux pays ont constaté les résultats obtenus dans ces domaines et suivent attentivement tous ces problèmes en vue d'adapter les travailleurs italiens à la façon de vivre du pays voisin et de leur assurer une parité de traitement toujours plus complète.

Les échanges commerciaux entre la France et l'Italie ont fait l'objet d'une étude approfondie. Ils sont caractérisés par un progrès continu qu'il convient d'encourager. Toutefois des préoccupations ont été exprimées de part et d'autre au sujet du déséquilibre actuel de ces échanges et il a été reconnu que ces problèmes devraient faire l'objet d'un examen attentif.

L'ouverture de nouvelles voies de communication à travers les Alpes ainsi que l'amélioration de celles qui existent déjà favoriseront l'accroissement des échanges entre les deux pays.

Le bilan des rapports culturels entre la France et l'Italie s'est révélé pleinement satisfaisant. Il a été convenu d'accroître encore ces rapports, notamment dans le domaine des visites et échanges de jeunes, d'étudiants, de techniciens et de travailleurs, ainsi que dans celui des expositions artistiques.

Les négociations sur l'Europe

Les entretiens ont permis ensuite de confronter les opinions sur le problème européen. En ce qui concerne la Communauté économique européenne, il a été pris note avec satisfaction des résultats positifs acquis à Bruxelles en décembre 1963. Ces résultats marquent une étape importante en direction des objectifs communautaires. Quant aux institutions prévues au traité de Rome, l'accord s'est fait sur l'intérêt qu'il y aurait, dans le cadre d'une entente entre les Six, à parvenir à la fusion des trois communautés.

Du côté français aussi bien que du côté italien, a été reconnue la nécessité de progresser sur la voie de l'unité européenne, laquelle ne peut que favoriser également les intérêts du monde libre et conduire à son renforcement.

Après les accords de Bruxelles de décembre dernier, dont on ne saurait oublier la signification politique, il a été souhaité de part et d'autre que les prochaines négociations dans le cadre du GATT permettent d'aboutir à une réduction réciproque des obstacles au commerce international et d'intensifier les rapports de la Communauté économique européenne avec les pays tiers, en particulier avec les Etats-Unis d'Amérique.

Les pays en voie de développement

Ont été passées en revue les questions qui font l'objet de discussions au sein de l'Alliance atlantique qui unit les deux pays et leurs partenaires dans un esprit de solidarité pour la défense commune du monde libre. Leur étude s'est portée également sur l'évolution des rapports Est-Ouest dans le souci de sauvegarder la paix et la liberté.

Un intérêt particulier a été apporté aux possibilités d'assistance aux pays en voie de développement, problème qui est suivi par la France comme par l'Italie avec une égale attention.

Au terme des conversations, l'accord s'est fait sur la grande utilité de pareils échanges de vues. Les deux gouvernements entendent garder un contact étroit afin d'assurer, malgré certaines différences de conceptions ou de méthodes, une compréhension réciproque des points de vue sur les problèmes internationaux d'intérêt commun. Ils entendent ainsi, par là, souligner l'importance qu'ils attachent au renforcement des relations cordiales et constructives entre la France et l'Italie.

Source : AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393.

VI. 3. L'inauguration du tunnel sous le Mont-Blanc (15 juillet 1965)

VI. 3. 1. Allocution du général de Gaulle Courmayeur, 16 juillet 1965

Monsieur le Président,

Côte à côte, fort à l'aise, en, quinze minutes, nous venons de traverser le Mont-Blanc ! Puisque j'ai l'honneur d'être reçu par vous sur le sol de votre pays, j'adresse tout de suite à l'Italie l'amical salut de la France. Et, comme je suis à Courmayeur, je remercie les chers Valdotains de leur émouvant accueil.

Notre époque, parce qu'elle est celle des machines, ouvre une immense carrière à l'audace et à la puissance technique. Dès lors, les initiatives pénètrent les massifs, percent les isthmes, barrent les fleuves, captent les sources thermiques, hydrauliques et atomiques de l'énergie, explorent l'espace, installent l'homme sous les mers. Mais, de toutes les grandes entreprises dont elles marquent l'univers, aucune ne paraît mieux réussie que celle dont nous célébrons l'achèvement. En effet, voilà foré à sa base le plus haut sommet de l'Europe. Voilà vaincus les obstacles éternels que sont l'altitude et la neige. Voilà frayée à travers les Alpes, non plus seulement une voie ferrée, comme au Gothard, au Simplon, au Mont-Cenis, mais une belle et bonne route souterraine – la plus longue du monde – précisément là où la nature l'interdisait le plus expressément. Aussi, mon pays, du même cœur que le vôtre, rend-il hautement témoignage à ceux qui ont, depuis longtemps, imaginé, étudié, préparé, cet extraordinaire exploit ; aux deux sociétés : l'une italienne et l'autre française, qui ont su le mettre en œuvre avec le concours de nos gouvernements ; aux ingénieurs, techniciens, ouvriers (dix-huit y ont perdu la vie !) qui, à force de travail, d'habileté, de risques, l'ont, après six années, magnifiquement réalisé. Oui ! C'est un fait technique exceptionnel que nous consacrons aujourd'hui.

C'est aussi un fait économique d'une importance considérable. Car, le passage sous le Mont-Blanc relie l'une à l'autre, directement et en toutes saisons, l'Italie du Nord et la Savoie française. Aoste et Turin sont donc maintenant en communication facile et permanente avec Chamonix, Annecy et Chambéry. Du coup, Milan, Gênes, Florence et Rome se trouvent plus proche de Lyon, Genève, Dijon et Paris. Nul doute qu'entre nos deux pays les échanges de marchandises n'en soient accrus ; que les visites ne se multiplient, notamment vers cette belle vallée, que le sang, la langue, le sentiment, apparentent de si près à la France ; qu'en particulier le tourisme, forme moderne et massive de la découverte, n'établisse de nouveaux courants ; au total, qu'il n'y ait demain des contacts franco-italiens plus nombreux et plus aisés qu'ils ne l'étaient jusqu'ici.

Grand événement technique et économique, le percement routier du Mont-Blanc constitue également un fait politique éclatant. D'abord, parce qu'il est ainsi prouvé de nos deux peuples, négligeant les forteresses construites naguère pour interdire les cols et oubliant les malveillances qui flottaient sur les crêtes et sur les vallées, sont portés l'un vers l'autre par la force même des choses vingt ans après la fin des combats dont les Alpes furent le triste théâtre. Ensuite, pour la raison que les cousins, s'étant retrouvés, proclament de cette manière leur volonté de rester bons amis. Enfin, à cause des liens nouveaux qui vont s'ajouter à ceux qui les unissaient déjà et, par suite, aider à conjuguer leurs destins. En somme, l'ouverture de

ce passage transalpin est un effet de plus et sera une cause nouvelle de la solidarité de l'Italie et de la France.

Au demeurant, la même impulsion, qui, grâce à la technique moderne, fait ainsi d'une voie frayée entre deux voisins le signe et le moyen de rapprochement, ne laisse pas de se manifester ailleurs. À preuve : la canalisation de la Moselle dès à présent accomplie dans une région où, bien longtemps, les fossés que l'on creusait ne furent que des barrages hostiles ; le tunnel sous la Manche qu'on se dispose à entreprendre alors que depuis toujours, le bras de mer du Pas-de-Calais, paraissait indispensable à la sécurité de l'un et l'autre bord ; le projet de réaliser, suivant le Rhin et le Rhône, une communication directe par eau, par route et par fer, reliant la Mer du Nord et la Méditerranée et se joignant au Danube, parce que c'est l'association, et non plus la méfiance, qui s'impose désormais aux États intéressés. Ainsi, notre continent, qui, au long des siècles, bouleversa et scandalisa le globe par ses guerres, lui donne aujourd'hui l'exemple de la paix.

Qui sait, si quelque jour l'entente et la coopération, établies non plus seulement à l'Occident de l'Europe mais sur toute son étendue, et naturellement marquée par des réalisations techniques à l'échelle d'un pareil avènement, ne feront pas d'elle l'élément capital du développement des nations, de l'équilibre pacifique du monde et du progrès de tous les hommes ? Suivant la France, si l'on admet pas que notre espèce soit condamnée aux catastrophes, telle est, dès aujourd'hui, la raison d'être et sera demain l'ambition de l'Europe européenne !

Vive l'Italie !

Vive l'amitié de l'Italie et de la France !

Source : C. DE GAULLE, *Discours et message*, T. IV, Paris, Plon, 1970, p. 386-387.

VI. 3. 2. L'inauguration par le général de Gaulle et le président Saragat



VI. 4. Le voyage du général de Gaulle à Venise

VI. 4. 1. Allocution prononcée par le général de Gaulle à l'Hôtel de ville de Venise, le 1^{er} juin 1967

Je salue Venise, ville incomparable, métropole de la mer, Etat qui, pendant des siècles, joua un rôle de premier plan dans la politique, la culture et la guerre et qui est, aujourd'hui, une grande cité en plein essor.

Sa beauté, sa grandeur, sa puissance, c'est à elle-même que Venise les a dues. Tandis que, naguère, sur le Continent, les provinces s'abandonnaient à d'incessantes invasions, ici, le peuple ne se soumit pas. Pour lui, la liberté méritait tous les efforts et tous les sacrifices. Puisque la terre lui manquait, il s'accrocha à ses îles, les affermit, les étendit. En bâtissant sur un million de piliers enfoncés dans le sable, ses défenses et ses palais, puis en portant à travers le monde le courage de ses marins et de ses soldats, l'activité de ses artisans et de ses commerçants, le talent de ses artistes, enfin en se liant au loin avec l'Orient, l'Afrique, l'Asie, Venise se sauva elle-même tandis qu'elle était le rempart et le champion de l'Occident. Comme Rome l'avait été jadis, la Venise du Quattrocento fut, à beaucoup d'égards, le cœur de l'humanité.

Sans doute est-ce d'abord le prestige de cette cité qui lu vaut l'admiration des Français. Chaque année, des dizaines de milliers d'entre eux viennent se retremper ici dans la leçon qu'ils y trouvent. Comme tout ce qui touche à Venise atteint nos compatriotes, ils ont directement ressenti les épreuves que les inondations ont récemment infligées à la ville, tandis qu'en même temps Florence était frappée par le malheur. Ils suivent attentivement les efforts déployés ici pour sauvegarder des bâtiments illustres contre l'action insidieuse de la mer. Mais, si le passé de la Cité des Doges ne manque pas de les émouvoir, ils sont aussi sensibles au progrès dont elle est le centre.

Car, nous savons, qu'à ses portes mêmes, ont été créés des ensembles modernes de production et de commerce qui ne le cèdent à aucun autre. Nous savons, par exemple, qu'autour de Mestre et de Porto Marghera s'implantent de puissantes industries pétrolières et chimiques. C'est ainsi que Venise est symbolique de l'Italie d'aujourd'hui, pays fidèle à un incomparable héritage mais qui, en même temps, est en train d'accomplir une transformation profonde, de devenir un grand Etat industriel et, par là, de se doter des moyens d'une puissance nouvelle.

Or, la France, je le déclare ici, a tout lieu de se féliciter de cette avance de l'Italie, tout d'abord en raison de l'amitié qu'elle lui porte, mais aussi parce que chaque jour qui passe rend nos deux nations latines plus étroitement solidaires. La preuve, cette Communauté européenne qu'elles ont toutes deux contribué à fonder à Rome voici dix ans, qui, depuis, n'a cessé de poursuivre son développement et qui est, désormais, pour les Six Etats membres, pour notre Continent, pour le monde, un élément essentiel du progrès et, par là même, de l'équilibre et de la paix.

Vive Venise ! Vive l'Italie !

Source : C. DE GAULLE, *Discours et messages*, T. V., p. 222.

VI. 4. 2. Le général de Gaulle à Venise



Table des annexes

<i>Annexe I : l'immigration italienne en France</i>	754
I. 1. Le cadre réglementaire	755
I. 1. 1. Accord d'immigration entre la France et l'Italie (21 mars 1951)	755
I. 1. 2. Extraits du traité instituant la Communauté économique européenne.....	760
I. 2. Statistiques	761
I. 2. 1. Population étrangère par nationalité : recensements de 1946 à 1968	761
I. 2. 2. Italiens introduits par l'O.N.I. de 1946 à 1969	762
I. 2. 3. Nombre d'Italiens naturalisés (1946-1969)	763
I. 2. 4. Date d'entrée en France déclarée par les Italiens en 1968	764
I. 2. 5. Répartition des migrants italiens actifs par secteurs d'activité économique	765
I. 2. 6. Répartition des migrants italiens actifs par catégories socioprofessionnelles	766
<i>Annexe II : le tourisme français en Italie</i>	767
II. 1. Statistiques	768
II. 1. 1. Répartition par pays de destination des séjours de vacances des Français à l'étranger de 1961 à 1969	768
II. 1. 2. Nombre d'arrivées de touristes français aux frontières de l'Italie (1958-1969).....	768
II. 2. Images d'Italie	769
II. 2. 1. Carte touristique de Italie.....	769
II. 2. 2. L'Italie par Peynet.....	770
II. 2. 3. Les Italiens dans les guides touristiques	771
<i>Annexe 3 : les relations culturelles</i>	772
III. 1. Les accords culturels	773
III. 1. 1. Convention culturelle entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne	773
III. 1. 2. Accord sur les relations cinématographique italo-françaises.....	776
III. 2. L'enseignement de l'italien en France et du français en Italie	781
III. 2. 1. Répartition des recrutements des enseignants (Capes et agrégation) par principales langues vivantes (1959-1969).....	781
III. 2. 2. Répartition du nombre des élèves des établissements du second degré par langue vivante	781
III. 2. 3. Répartition des enseignants italiens de français par catégories d'enseignement (1964-1965)	782
III. 2. 4. Enseignement du français dans les universités italiennes en 1962 (sauf Rome)	783
III. 3. La littérature italienne en France	785
III. 3. 1. Nombre de livres italiens traduits	785
III. 3. 2. Nombre de romans italiens traduits	785
III. 4. Le cinéma italien en France	786
III. 4. 1. Répartition annuelle par nationalité des nouveaux films étrangers doublés en français(1960-1968).....	786
III. 4. 2. Nombre de coproductions bipartites à minorité française exploitées par année en France (1960-1968)	786
III. 4. 3. Répartition des spectateurs par nationalité des films (1958-1968).....	787

III. 4. 4. Classement des films par nombre d'entrées au cours de la première saison d'exploitation	788
III. 4. 5. Un film à succès : La Dolce Vita (affiche)	790
III. 5. Les intellectuels français et l'Italie	791
III. 5. 1. Thèses sur l'Italie soutenues dans les universités françaises (1958-1969)	791
III. 5. 2. La recherche géographique française et Italie (1958-1969)	794
III. 6. La presse française et l'Italie	799
III. 6. 1. Nombre d'articles sur l'Italie dans Le Monde (1958-1968)	799
III. 6. 2. Nombre des articles du Monde traitant des relations extérieures de la France par pays d'Europe occidentale (1958-1968)	799
III. 6. 3. Répartition par thèmes des articles sur l'Italie dans Le Monde (1958-1969)	800
III. 6. 4. Répartition des articles dans l'Observateur par pays européen (1959-1969)	801
III. 6. 5. Nenni à la une de l'Observateur (31 octobre 1963)	801
III. 7. Les institutions culturelles françaises en Italie	802
III. 7. 1. Subventions et dépenses de fonctionnement des centres culturels français en Italie (1960)	802
III. 7. 2. Publicité publiée dans la Stampa pour les cours de français du centre culturel français de Turin	803
III. 7. 3. Répartition par profession des abonnés du centre culturel français de Rome	804
III. 7. 4. Subventions accordées à des associations culturelles franco-italiennes (1960)	805
III. 7. 5. Les membres de l'École française de Rome (1958-1968)	806
Annexe IV : les relations économiques	808
IV. 1. Les échanges commerciaux	809
IV. 1. 1. Évolution globale des échanges commerciaux (1958-1969)	809
IV. 1. 2. Évolution de la balance commerciale (1958-1969)	809
IV. 1. 3. Échanges commerciaux par secteurs de production et par catégories de produits 1958-1969 (en dizaine de nouveaux francs)	810
IV. 1. 4. Le commerce de la France avec ses partenaires du Marché commun en 1958 et 1964	814
IV. 2. La balance des paiements	815
IV. 2. 1. Balance des paiements entre la France et l'Italie (en millions de nouveaux francs)	815
IV. 2. 2. Évolution de la balance des transactions courantes	817
IV. 3. Les entreprises françaises en Italie	818
Annexe V : Les acteurs des relations diplomatiques	819
V. 1. Les dirigeants politiques et les ambassadeurs	820
V. 1. 1. Les dirigeants politiques et les ambassadeurs italiens	820
V. 1. 2. Les dirigeants politiques et les ambassadeurs français	820
V. 1. 3. Groupe d'amitié parlementaire France-Italie (1964)	822
V. 1. 4. Groupe d'amitié France-Italie au Sénat (1964)	822
V. 2. L'Italie dans la carrière du personnel diplomatique français	823
V. 2. 1. À l'Élysée et Au Quai d'Orsay	823
V. 2. 2. Au palais Farnèse	824
V. 2. 3. Les consulats	825
V. 3. La France en Italie	826
V. 3. 1. Localisation des postes diplomatiques et des établissements culturels français en Italie	826
V. 3. 2. Le palais Farnèse	827

<i>Annexe VI : Voyages et cérémonies officielles</i>	828
VI. 1. Le voyage officiel en Italie du général de Gaulle (23-27 juin 1959)	829
VI. 1. 1. Programme de la visite officielle du général de Gaulle en Italie	829
VI. 1. 2. Allocution prononcée à l'Hôtel de ville de Milan, 23 juin 1959	831
VI. 1. 3. Le général de Gaulle et le président Gronchi à Milan	832
VI. 1. 4. Le général de Gaulle et le président Gronchi à la Scala	832
VI. 1. 4. Discours du général de Gaulle à San Martino, 24 juin 1959	833
VI. 1. 5. Discours du général de Gaulle à Solferino, 24 juin 1959	834
VI. 1. 6. Allocution du général de Gaulle au Capitole, à Rome, 25 juin 1959	835
VI. 1. 7. Le général de Gaulle à Rome	836
VI. 1. 8. Réponse au toast adressé par M. Segni, Rome, Villa Madame, 26 juin 1959	837
VI. 1. 9. Toast adressé à M. Gronchi, président de la République italienne, Rome, palais Farnèse, 26 juin 1959	838
VI. 1. 10. Communiqué final (extraits)	839
VI. 1. 11. Le voyage vu par la Canard enchaîné	840
VI. 1. 12. Le voyage vu par Combat	841
VI. 2. La visite du président Segni à Paris (19-22 février 1964)	842
VI. 2. 1. Toast adressé à M. Segni, Palais de l'Élysée, 19 février 1964	842
VI. 2. 2. Réponse par M. Segni au toast adressé par le général de Gaulle, Paris, palais de l'Élysée, 19 février 1964	844
VI. 2. 3. Le général de Gaulle et le président Segni à l'Élysée	845
VI. 2. 4. Message de M. Segni au général de Gaulle, Orly le 22 février 1964	845
VI. 2. 5. Le communiqué final	846
VI. 3. L'inauguration du tunnel sous le Mont-Blanc (15 juillet 1965)	848
VI. 3. 1. Allocution du général de Gaulle Courmayeur, 16 juillet 1965	848
VI. 3. 2. L'inauguration par le général de Gaulle et le président Saragat	850
VI. 4. Le voyage du général de Gaulle à Venise	851
VI. 4. 1. Allocution prononcée par le général de Gaulle à l'Hôtel de ville de Venise, le 1 ^{er} juin 1967	851
VI. 4. 2. Le général de Gaulle à Venise	852

